



Conseil Cris-Québec sur la foresterie
Cree-Québec Forestry Board

BILAN 2013-2018

**Mise en œuvre du régime forestier adapté
de la Paix des braves**

par le Conseil Cris-Québec sur la foresterie

Rapport détaillé

10 février 2020

Table des matières

Préambule.....	3
1.Introduction.....	3
1.1 Mandat du Conseil.....	4
1.2 Approche générale.....	4
2. Analyse de la mise en œuvre des dispositions portant sur la foresterie (article par article).....	5
2.1 Approche méthodologique.....	5
2.2 Revue des résultats.....	6
3. Le point de vue des représentants des parties et des autres intervenants.....	6
3.1 Approche méthodologique.....	6
3.2 Revue des résultats.....	7
3.2.1 Principaux constats provenant des entrevues avec les maîtres de trappe (MT).....	8
3.2.2 Principaux constats provenant des entrevues avec les autres intervenants du RFA.....	10
4. Principales observations et constats en lien avec le 4 ^e objectif : Collaboration sous forme de concertation.....	19
4.1 Mise en contexte et éléments factuels en lien avec les TGIRT.....	19
4.1.1 TGIRT sur les terres de la catégorie III.....	19
4.1.2 TGIR pour les terres de la catégorie II.....	20
4.2 Constats.....	21
4.3 Principales observations et défis à relever pour les TGIRT des catégories II et III évoqués lors des entrevues du bilan.....	22
5. Conclusion et recommandations.....	23
5.1 Constats principaux qui ressortent du bilan.....	23
5.2 Recommandations.....	24
ANNEXE 1.....	26
ANNEXE 2.....	27



Préambule

Le rapport détaillé du bilan de la mise en œuvre du régime forestier adapté (RFA), pour la période 2013-2018, présente la démarche entreprise, une synthèse des résultats obtenus et des recommandations visant l'amélioration continue de la mise en œuvre du RFA. Les constats présentés sont le résultat de la synthèse des réponses obtenues auprès des divers intervenants questionnés. Il a été rédigé par le secrétariat du Conseil Cris-Québec sur la foresterie (CCQF) pour le bénéfice principal de ses membres et des intervenants impliqués dans le régime forestier adapté du chapitre 3 de la Paix des Braves. Une publication synthèse s'adressant au grand public et contenant les principales conclusions et recommandations du bilan est disponible sur le site web du CCQF.

1.Introduction

Le *Bilan 2013-2018 de la mise en œuvre du régime forestier adapté de la Paix des braves* constitue le troisième bilan produit par le Conseil Cris-Québec sur la foresterie depuis sa création, en 2003. L'exercice a pour objectif de faire le point sur les progrès réalisés par les gouvernements du Québec et de la nation crie dans leur relation et dans la réalisation des activités de mise en œuvre du régime forestier adapté (RFA).

Depuis le dernier bilan (2008-2013), plusieurs changements fondamentaux ont grandement influencé le caractère et la mise en œuvre du régime forestier adapté. En 2013, la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) du Québec est entrée en vigueur, ce qui a significativement modifié l'approche de gestion forestière du Québec. La nouvelle loi a notamment transféré la responsabilité de la planification forestière des compagnies forestières au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Ainsi, alors qu'auparavant le ministère jouait un rôle de facilitateur / médiateur, maintenant, dans le cadre de la LADTF, il assume le rôle de facilitateur / promoteur de ses propres plans d'aménagement forestier.

Ce changement a entraîné un important défi de mise en œuvre de l'Entente puisque les dispositions originales du RFA en matière de consultation étaient basées sur une approche où la planification et la consultation des activités forestières étaient réalisées par les compagnies forestières. Au quotidien, ce changement a bouleversé la dynamique des consultations. L'impact de ce changement est important.

En plus des changements entraînés par la LADTF, les gouvernements de la nation crie et du Québec ont signé en 2012, l'*Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James entre les Cris d'Eeyou Istchee et le gouvernement du Québec*. Cette entente de gouvernance régionale prévoit que dans le cadre de l'harmonisation du RFA et de la LADTF, un régime collaboratif de gestion des ressources forestières sur les Terres de la catégorie II (CBJNQ) entre le gouvernement de la nation crie et le MFFP serait établi. Cette entente ouvre la porte à ce que les Cris jouent un rôle accru dans la planification de l'aménagement forestier sur ces terres. En plus de ce nouveau régime collaboratif sur les Terres de la catégorie II, cette entente de gouvernance régionale a créé le Gouvernement régional Eeyou-Istchee Baie-James (GREIBJ) et permet à ce gouvernement de jouer un rôle dans la gestion des ressources forestières sur les Terres de la catégorie III. Le Conseil de ce gouvernement est composé en parts égales entre les représentants des territoires Eeyou-Istchee Baie-James et ceux de la Jamésie.



Ces importants changements ont nécessité pour les parties de convenir d'amendements au RFA afin d'assurer une concordance entre ces outils législatifs. Ainsi, de 2013 à 2015, les parties ont dû assurer la mise en œuvre d'un régime adapté dont certaines dispositions étaient désuètes, tout en négociant ses amendements. En conséquence, la période comprise entre 2013 et 2015 dans le présent rapport devrait en grande partie être considérée comme une « période de mise en œuvre transitoire », du fait que les éléments du régime forestier amendé ont été progressivement mis en œuvre durant cette période. Ces changements fondamentaux et la nature intérimaire de cette période jouent un rôle important dans les résultats présentés dans ce bilan.

1.1 Mandat du Conseil

Le Conseil Cris-Québec sur la foresterie a la responsabilité de faire le suivi, le bilan et l'évaluation de la mise en œuvre du chapitre 3 de *l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec*. (Paix des braves)

En conformité avec son mandat, le Conseil a entrepris, lors de son année d'opération 2018-2019, de réaliser un troisième bilan de la mise en œuvre du régime forestier adapté. Ce troisième bilan couvre la période 2013-2018.

1.2 Approche générale

Afin d'assurer une certaine continuité avec les deux bilans précédents et les résultats alors présentés, il a été convenu que la production du bilan inclurait à nouveau deux niveaux d'analyse : (1) l'analyse factuelle de la mise en œuvre de l'ensemble des dispositions du régime forestier adapté, communément appelée « l'analyse détaillée », ainsi que (2) une série d'entrevues visant à obtenir le point de vue des intervenants sur l'atteinte des objectifs du chapitre 3 en ce qui les concerne.

Au cours du processus d'harmonisation de l'entente de la Paix des braves et afin de refléter certaines dispositions de la LADTF et de la nouvelle Entente sur la gouvernance régionale, un 4^e objectif sur la collaboration sous forme de concertation a été ajouté à la Paix des braves. Ce 4^e objectif implique la mise en place, comme partout ailleurs au Québec, de tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) ayant pour but d'établir des objectifs communs d'aménagement forestier entre les utilisateurs du territoire. Bien que les tables aient été créées en 2016, le CCQF a voulu se pencher sur la mise en place de celles-ci. Le questionnaire a donc été adapté afin de recueillir les premières impressions des intervenants sur ce nouveau mécanisme qui implique les Cris. Le secrétariat a aussi pris connaissance des documents relatifs aux TGIRT disponibles, eu des entretiens avec le personnel du gouvernement régional Eeyou-Istchee Baie-James (GREIBJ) et fait quelques observations de rencontres de TGIRT.

Le précédent bilan de la mise en œuvre du RFA, réalisé pour la période 2008-2013, avait permis d'identifier trois enjeux spécifiques auxquels les intervenants du RFA devaient s'attaquer. Ces enjeux prioritaires portaient sur



1. Le renforcement de la collaboration entre les acteurs et les mécanismes de la mise en œuvre
2. La mise en place d'une gestion adaptative axée sur l'évaluation et l'évolution du régime forestier adapté
3. L'accroissement de l'importance accordée à la composante économique du RFA

Une nouvelle partie du questionnaire a donc été développée afin d'obtenir l'avis des répondants sur l'évolution et l'amélioration du régime par rapport à ces 3 enjeux prioritaires. Une attention particulière fut portée dans l'analyse au suivi de ces enjeux, les résultats étant présentés à la section 5 du présent rapport.

2. Analyse de la mise en œuvre des dispositions portant sur la foresterie (article par article)

La période 2013-2018 fut très particulière, car c'est pendant cet intervalle qu'ont eu lieu les négociations pour l'harmonisation du chapitre 3 de la Paix des braves au nouveau régime forestier québécois. Il fut souvent question de période intérimaire puisque la planification forestière a changé de responsable et que les parties se sont entendues sur un processus de planification dit transitoire. À travers ces mécanismes d'élaboration des plans d'aménagement forestier, des dispositions contenues dans la version amendée de l'annexe C-4 du RFA, lequel était toujours en négociation, ont été progressivement mises en œuvre, avant même sa signature officielle.

2.1 Approche méthodologique

Bien que certaines dispositions de l'entente amendée aient été appliquées pendant la période, le secrétariat a procédé à une analyse détaillée, article par article, des dispositions de la version précédente de l'Entente, c'est-à-dire celles qui avaient cours avant la mise en place du nouveau régime forestier québécois.

Le secrétariat du Conseil a d'abord réalisé un premier exercice au cours duquel la grille d'analyse réalisée lors du bilan 2008-2013 a été révisée dans le but d'identifier les dispositions nécessitant un suivi pour la période 2013-2018.

Cette fois-ci, il n'y a pas eu de révision systématique de chacune des dispositions avec un comité puisque la concrétisation du régime forestier adapté avait déjà été constatée lors du bilan 2008-2013.



2.2 Revue des résultats

L'analyse précédente avait permis de constater que quelques groupes de dispositions restaient toujours à mettre en œuvre. L'analyse 2013-2018 montre que du travail a été fait au niveau de beaucoup de ces dispositions pour qu'elles soient implantées. Le travail assidu des parties pendant la période a permis l'élaboration de dossiers relatifs à ces dispositions, qui sont en voie de réalisation, mais qui étaient toujours en développement à la fin de la période 2013-2018 :

- ❖ Traitements sylvicoles alternatifs / stratégie sur les peuplements mélangés / directives pour les habitats fauniques
- ❖ Mise en œuvre et suivi des mesures d'harmonisation
- ❖ Respect du processus de conciliation

Certaines dispositions quant à elles, méritent qu'on s'y attarde davantage. Les parties devraient redoubler d'efforts pour la mise en œuvre des groupes de dispositions suivantes:

- ❖ Développement du réseau d'accès routier
- ❖ Emplois et contrats
- ❖ Implication des GTC dans les suivis

Avec la fin de la période transitoire et la signature de l'Entente harmonisée, les parties se sont engagées à mettre en œuvre les nouvelles dispositions dans une approche d'amélioration continue pendant la prochaine période quinquennale.

3. Le point de vue des représentants des parties et des autres intervenants

3.1 Approche méthodologique

Afin de mener à terme une analyse plus globale, de valider et compléter certains des constats préliminaires tirés de l'analyse détaillée et de préciser les enjeux principaux concernant la mise en œuvre du régime forestier adapté, le Conseil, par le biais de son secrétariat, a consulté un échantillon des principaux intervenants à l'Entente (maîtres de trappe, membres et coordonnateurs des GTC, membres du Conseil, conseillers techniques et représentants de l'industrie forestière) dans le cadre d'une tournée des intervenants.

Le secrétariat du Conseil a entrepris de sonder les groupes d'intervenants à travers deux questionnaires. L'un fut adapté aux maîtres de trappe (groupe 1) et l'autre fut destiné aux autres groupes (groupe 2).



Le Conseil a confié le mandat à la firme FaunENord de procéder à la série d'entrevues avec les maîtres de trappe des cinq communautés touchées par le territoire du chapitre 3.

Communauté d'origine des maîtres de trappe	Nombre de maîtres de trappe rencontrés / Nombre d'aires de trappe (chap. 3)
Mistissini	11 / 31
Nemaska	2 / 7
Oujé-Bougoumou	7 / 13
Waskaganish	2 / 8
Waswanipi	17 / 62
Nombre total d'entrevues	39 / 121

Les entrevues ont été conduites auprès des maîtres de trappe par la chargée de projet chez FaunENord, accompagnée d'un représentant du secrétariat lorsque c'était possible. Les membres cris des GTC ont assisté et aidé pour la traduction. Les entrevues ont été réalisées dans les communautés respectives des maîtres de trappe.

Un représentant du secrétariat a ensuite réalisé les entrevues auprès des autres groupes (groupe 2). Les entrevues ont été réalisées en personne ou au téléphone.

Autres groupes questionnés	Nombre d'entrevues
Membres GTC Cris	6/11
Membres GTC Québec	3/5
Coordonnateurs / conseillers techniques Cris	2/2
Coordonnateurs / conseillers techniques Québec	2/2
Membres du Conseil Cris	3/5
Membres du Conseil Québec	5/5
Représentants de l'industrie forestière Cris	0/3
Représentants de l'industrie forestière non-Cris	4/7
Nombre total d'entrevues	25

3.2 Revue des résultats

Puisque deux questionnaires différents ont été utilisés pour les entrevues, les résultats sont présentés en deux groupes, tout d'abord les maîtres de trappe et ensuite les représentants des parties et les autres intervenants. Une section spéciale est prévue pour aborder la mise en place des TGIRT dans la seconde partie.

Divers documents d'analyse ont été produits dans le cadre de la compilation des entrevues. Il est possible de les consulter en Annexes du présent document. Les questionnaires détaillés sont disponibles sur demande auprès du secrétariat.



3.2.1 Principaux constats issus des entrevues d'un échantillon des maîtres de trappe (MT)

Les résultats de cette section sont regroupés par grands thèmes abordés avec les maîtres de trappe. Ces thèmes correspondent aux titres en gras. Plusieurs questions ont été posées sous chaque grand thème. Les constats présentés sont le résultat de la synthèse des réponses obtenues auprès des maîtres de trappe rencontrés.

Approche d'aménagement forestier

- ❖ Les avis des maîtres de trappe sont partagés à savoir s'il a y une meilleure prise en compte du mode de vie traditionnel cri depuis la signature de l'Entente, certains sont d'accord, d'autres mentionnent que c'était mieux avant;
- ❖ Les maîtres de trappe ne comprennent toujours pas bien les dispositions liées au 25 %. Ils ne perçoivent pas de différence entre l'aménagement pratiqué dans les 25 % et en dehors de ceux-ci;
- ❖ Ils n'ont pas constaté de différence dans l'approche d'aménagement au cours des 5 dernières années;
- ❖ Les activités forestières ont toujours des impacts importants sur la présence et l'abondance de la faune, ce qui est vraiment important pour leurs activités traditionnelles;
- ❖ Certains types de travaux sur le terrain, tels que les travaux de sylviculture et la présence de piles de débris, restent problématiques.

Sites d'intérêt particulier pour les Cris

- ❖ Les secteurs 1 % sont respectés même si les maîtres de trappe aimeraient parfois avoir plus de 1 % de la superficie de l'aire de trappe qui soit totalement protégée;
- ❖ La qualité de l'habitat faunique n'est pas vraiment meilleure dans la zone de 25 % par rapport au reste de l'aire de trappe;
- ❖ Les zones de 75 hectares identifiées pour le bois de chauffage sont peu utilisées par les maîtres de trappe. Ils coupent leur bois de chauffage où ils veulent, car les 75 hectares peuvent être éloignés de leurs camps principaux;
- ❖ Les cartes CLUM (Cree land use maps) sont utiles pour les maîtres de trappe et respectées par les planificateurs lorsqu'elles sont utilisées lors des consultations. Elles devraient être amenées à toutes les consultations.

Zones riveraines

- ❖ Les bandes riveraines représentent l'une des principales préoccupations liées aux activités forestières sur le territoire du chapitre 3;
- ❖ Les maîtres de trappe aimeraient avoir des bandes riveraines plus larges (40, 60, 75 mètres et plus);
- ❖ Les arbres tombent sur le sol ou dans les cours d'eau à cause du vent lorsque les bandes sont étroites (20 mètres) et ça a un impact sur les habitats fauniques (principalement l'habitat du poisson);
- ❖ La nouvelle disposition sur la relocalisation des refuges biologiques est connue seulement des maîtres de trappe qui possèdent certaines de ces zones sur leurs territoires ainsi que des maîtres de trappe de Mistissini.



Accès

- ❖ Les avis des maîtres de trappe sont partagés concernant les routes;
- ❖ Beaucoup considèrent qu'il y en a trop et que cela permet à d'autres utilisateurs (autochtones ou non) de venir chasser et pêcher sur leur aire de trappe, ce qui les préoccupe énormément;
- ❖ Davantage d'accès entraînent aussi des conséquences telles que le braconnage, le vandalisme, les vols, etc.;
- ❖ Les maîtres de trappe aimeraient être davantage consultés dans le développement du réseau routier.

Zonage – Considération du mode de vie traditionnel cri

- ❖ Les maîtres de trappe ont semblé accepter et s'adapter à la façon dont les forêts sont gérées;
- ❖ Plusieurs maîtres de trappe ont confirmé que l'Entente contribue à conserver leur mode de vie et garder la possibilité de l'enseigner;
- ❖ L'abondance de la faune reste une source de préoccupations : si l'abondance est faible, il est plus difficile d'enseigner le mode de vie traditionnel aux jeunes générations.

Reconnaissance du rôle du maître de trappe comme intendant du territoire

- ❖ Les maîtres de trappe sont généralement satisfaits du processus de consultation, c'est l'une des grandes améliorations apportées par la Paix des braves;
- ❖ Les maîtres de trappe se sentent respectés et écoutés pendant le processus de consultation;
- ❖ L'ensemble du processus de consultation n'a pas beaucoup changé depuis que le MFFP a repris la planification;
- ❖ Ils ont l'impression que le processus d'harmonisation est long.

Efficacité des mécanismes de consultation et du processus de règlement des conflits

- ❖ Les maîtres de trappe sont généralement satisfaits de la façon dont le MFFP gère leurs demandes d'harmonisation, mais sont parfois moins satisfaits du travail des compagnies quant à la réalisation des mesures d'harmonisation sur le terrain;
- ❖ Le degré de satisfaction concernant les demandes dépend en grande partie de la compagnie travaillant sur leur aire de trappe;
- ❖ Les maîtres de trappe veulent savoir ce qui se passe dans leur aire de trappe, même si cela signifie qu'ils doivent participer à davantage de rencontres chaque année;
- ❖ Le processus de résolution des conflits est encore inconnu pour la plupart des maîtres de trappe, souvent car ils n'ont pas encore eu à l'utiliser.



3.2.2 Principaux constats issus des entrevues d'un échantillon des autres intervenants du RFA

La structure de cette section reflète celle du questionnaire utilisé pour les entrevues, chaque point en gras correspond à une question et sont numérotés de la même façon que dans le questionnaire. Les constats présentés ici sont le résultat de la synthèse des réponses obtenues auprès des intervenants rencontrés.

1. Les principaux points forts

- ❖ Les changements apportés suite au nouveau régime forestier québécois.
 - La conclusion des négociations menant à l'amendement 6 de l'Entente de la Paix des braves;
 - La reprise de la planification par le MFFP;
 - Tous les intervenants maintenant réunis à la même table lors des consultations des maîtres de trappe. Ils peuvent entendre et échanger sur les intérêts, préoccupations et demandes des maîtres de trappe;
 - Ces consultations sont très appréciées des maîtres de trappe et des communautés.

- ❖ La dynamique entre les parties, la communication et les échanges se sont améliorés.
 - Les parties abordent de plus en plus les enjeux de front, les échanges sont plus francs et cordiaux;
 - L'implication pendant la période d'intervenants davantage axés sur la mise en œuvre, avec une volonté et une vision de faire avancer les choses, une attitude plus proactive. L'attitude des individus impliqués est la clé;
 - Les intervenants ont réussi à poursuivre leur travail conjoint et à passer au travers de la période intérimaire prolongée qui a apporté son lot de changements et d'incertitudes;
 - Les grands dossiers, malgré qu'ils soient toujours en développement, ont vu le jour et ont cheminé pendant la période grâce au travail des parties (directives fauniques et stratégie peuplements mélangés; suivi des mesures d'harmonisation; caribou forestier; formation, ateliers et rencontres des GTC).

2. Les principaux points faibles

- ❖ Période intérimaire prolongée sans planification forestière à long terme. Les changements à plusieurs reprises et les nouvelles règles sont venus créer confusion et incertitude chez les GTC et les maîtres de trappe qui, avec le temps, se sont transformés en une perte de confiance et une méfiance de ceux-ci envers les processus de planification.

- ❖ Certains dossiers sensibles et politiques non résolus ont pris beaucoup de place et ont parfois nui à une mise en œuvre efficace des processus prévus à l'Entente.
 - Chemins assujettis à l'évaluation des impacts sur l'environnement et le milieu social (H et I) selon le chapitre 22 de la CBJNQ et revendications d'aires protégées;
 - Manque de reconnaissance des dispositions de la Paix des braves par certains intervenants clés;



- Interprétation floue et divergente de certaines dispositions de l'Entente;
 - La lenteur des parties à réaliser leurs engagements (Caribou, Baril-Moses, Directives et Stratégie).
- ❖ Façon de travailler inégale entre les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA)¹
 - Représentant parfois absent des consultations ou non mandaté pour accepter ou refuser les demandes sur place ou qui ne parle pas anglais;
 - Mesures d'harmonisation convenues parfois non réalisées même si inscrites à la programmation annuelle des activités forestières (PRAN) autorisée (permis);
 - Qualité du travail sur le terrain qui laisse parfois à désirer lors de la réalisation des mesures d'harmonisation.
 - ❖ Diverses problématiques en lien avec les processus de consultation et de résolution de conflits.
 - Il est long et laborieux de régler les conflits. Ceux-ci se sont accumulés pendant cette période ;
 - Le processus est long, énergivore et les délais et échéanciers ne sont pas respectés;
 - Certaines préoccupations des cris de portée plus large que celle du maître de trappe sont amenées aux consultations des maîtres de trappe, faute d'autre tribune pour les adresser. Ceci prend beaucoup de place en rencontres de consultation, alors que ce n'est pas le lieu pour tenir ces discussions;
 - Certains répondants mentionnent qu'avec le nouveau processus de planification, il est plus difficile maintenant pour les maîtres de trappe d'obtenir les mesures d'harmonisation souhaitées et plus long pour recevoir des réponses à leurs demandes.

3. Évolution de l'approche d'aménagement forestier depuis les 15 dernières années

- ❖ La grande majorité des intervenants questionnés sont d'avis que l'approche d'aménagement n'a pas évolué depuis le début de l'application du régime forestier adapté sur le territoire.
- ❖ Beaucoup attribuent cela à la période intérimaire prolongée qui a empêché d'avoir une vision à long terme de la planification forestière.
- ❖ Certains intervenants, autant du côté Cris que du côté Québec, mentionnent toutefois que des pas dans la bonne direction ont été faits pendant la période avec la mise en place de nouvelles dispositions (coupe à rétention variable, récupération des bois après feu, récolte de 2 années en une, accès aux CLUM maps accordé aux planificateurs du MFFP).
- ❖ Les GTC cris parlent cependant de problèmes qui ont augmenté pendant la période. Les impacts négatifs liés à la scarification. Les débris laissés sur le terrain après coupe qui engendrent des problèmes de circulation et d'accès en plus d'avoir un impact visuel négatif.
- ❖ Il est intéressant de noter que plusieurs intervenants issus du CCQF et des GTC, autant Cris que Québec, ont mentionné que bien que l'approche d'aménagement n'ait pas vraiment évolué, c'est l'attitude et les relations des individus impliqués qui se sont grandement améliorées.

¹ L'acronyme BGA est utilisé dans le texte autant pour désigner les représentants d'industrie forestière qui sont bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA) que ceux qui sont bénéficiaires de permis de récolte aux fins d'approvisionnement d'une usine (PRAU)



4. Commentaires quant au bon fonctionnement des mécanismes de mise en œuvre

Groupes de travail conjoint

- ❖ Les GTC sont au cœur du RFA, leur rôle est primordial, c'est par eux que s'effectue la mise en œuvre.
- ❖ Leur rôle est parfois mal compris, mal appliqué ou contesté.
- ❖ La stabilité des membres est importante pour développer la confiance et une méthode de travail efficace.
- ❖ Il y a parfois de l'influence politique venant de la communauté qui s'immisce dans les consultations et se fait sentir jusqu'au maître de trappe qui n'est plus libre d'exprimer ses propres préoccupations.
- ❖ La formation et le transfert de connaissances doivent se poursuivre, notamment par rapport aux concepts forestiers, mais aussi quant aux rôles et mandats des GTC et aux nouvelles dispositions de l'Entente harmonisée.
- ❖ Le suivi terrain et la présence auprès des maîtres de trappe sont à améliorer.
- ❖ Les GTC ne devraient pas être affectés par leur communauté à d'autres dossiers que leurs mandats de GTC, mais ils ne disposent pas des budgets nécessaires pour y être assignés à temps plein.
- ❖ Davantage de fonds doivent être dédiés pour la formation, la mise à jour de l'équipement et du matériel technologique.

Coordonnateurs des GTC

- ❖ L'officialisation du rôle des coordonnateurs est un point fort de la période. Leur travail est maintenant reconnu et légitimé.
- ❖ Ils font un bon travail, leur rôle est important pour le bon fonctionnement des GTC, des consultations et des règlements de conflit. Ils sont disponibles au besoin pour répondre aux questions et offrir une assistance technique, ils sont des guides, des références.
- ❖ Le fonctionnement, l'imputabilité et la légitimité sont à clarifier. Certains GTC cris ne reconnaissent pas l'autorité de leur coordonnateur.
- ❖ Plusieurs membres GTC, autant du côté Québec que du côté Cris, sont d'avis que les coordonnateurs pourraient être plus présents, plus impliqués et proactifs, car pour l'instant ils apparaissent souvent comme des observateurs lors des rencontres de résolution de conflits. Ils pourraient également arriver mieux préparés à ces rencontres afin de faire progresser la résolution des conflits.

TGIRT sur les Terres de la catégorie III (trop peu de commentaires sur la TGIR des Terres de la catégorie II)

- ❖ Beaucoup de confusion sur les mandats, les fonctions et l'importance des tables.
- ❖ Trop peu de représentants des communautés cries participent aux rencontres.
- ❖ Il existe un nombre élevé de tables, ce qui diminue l'efficacité et mine la participation.
- ❖ Les GTC cris ont rapporté que c'est positif d'avoir tous les intervenants réunis pour échanger sur leurs préoccupations respectives et fixer des objectifs communs. Les TGIRT permettent aussi d'aborder des problématiques qui ne peuvent se résoudre aux consultations des maîtres de trappe et faire connaître le mode vie traditionnel à une plus large audience.
- ❖ Les TGIRT sont un élément majeur du nouveau régime, les efforts doivent être faits pour que ces mécanismes fonctionnent. C'est important d'y mettre autant les ressources financières appropriées (incluant des incitatifs à la participation) que les ressources humaines nécessaires (expertise). Il faut également assurer une stabilité au niveau de la coordination.



Conseil Cris-Québec sur la foresterie

- ❖ La majorité des intervenants questionnés sont d'avis que le CCQF joue un rôle important et apprécié par le suivi de la mise en œuvre du RFA et la production d'avis, mais également pour créer la connexion entre les parties et maintenir de bonnes relations.
- ❖ Plus spécifiquement chez les membres GTC, plusieurs voient le CCQF de façon positive, car ils savent qu'il est là en cas de besoin pour résoudre des problématiques plus larges.
- ❖ D'autres GTC et certains représentants de l'industrie quant à eux disent avoir peu de liens avec le CCQF, ne pas avoir de commentaires et/ou ne pas savoir quel est son mandat.
- ❖ Des individus directement impliqués dans le CCQF ont mentionné que des liens se sont créés et consolidés pendant la période. Ils ont mis l'accent sur l'importance d'avoir autour de la table des individus qui veulent s'impliquer et qui ont la volonté et la vision de faire avancer la mise en œuvre du RFA.
- ❖ Finalement, pour que le CCQF continue de remplir pleinement son rôle, une implication et une présence assidue de tous les membres sont souhaitées.

5. Atteinte des objectifs de l'Entente

A. Objectif 1 : Meilleure prise en compte du mode de vie traditionnel des Cris

- ❖ Pratiquement tous les intervenants interviewés sont d'avis que l'aire de trappe comme unité territoriale de référence atteint l'objectif de prise en compte du mode de vie traditionnel des Cris.
- ❖ Ils sont également presque tous d'avis que les sites d'intérêt pour les Cris (1 %) atteignent l'objectif.
- ❖ Il en est autrement pour les territoires d'intérêt fauniques (25 %), où l'objectif est majoritairement considéré comme non atteint.
 - Une minorité des répondants issus du CCQF côté Québec ou de l'industrie disent que ces dispositions atteignent l'objectif.
 - La majorité est cependant d'avis contraire et indique que bien que les dispositions soient appliquées, il subsiste beaucoup d'insatisfaction chez les maîtres de trappe, qui espèrent davantage d'influence et moins de perturbations dans ces zones.
 - Il subsiste une compréhension différente chez les maîtres de trappe de ce qu'est un 25 %, certains croient encore que les 25 % sont des territoires protégés. Ceci devrait donc être mieux expliqué.
- ❖ L'approche d'aménagement en coupes mosaïques est préférable à l'approche antérieure de récolte avec séparateurs de coupes et elle est mieux adaptée au mode de vie traditionnel des Cris. Cependant, l'objectif est considéré comme partiellement atteint, car :
 - Peu de nouvelles stratégies sylvicoles sont proposées : les parties semblent hésitantes à les mettre en place.
 - Il manque de cohérence entre le discours de protection de caribous et l'approche actuelle d'aménagement.
 - Les directives d'aménagement faunique et la stratégie d'aménagement des peuplements mélangés ne sont pas encore en place, ce qui suscite de l'insatisfaction chez de nombreux maîtres de trappe, car il n'y a pas d'alternative à la mosaïque pour les zones sensibles.
 - L'approche d'aménagement actuelle nécessite la construction de beaucoup de chemins, ce qui fragmente les habitats en plus de donner plus d'accès aux chasseurs.



- ❖ Certaines dispositions relatives à la protection des zones riveraines ne font pas le travail, même si elles sont mises en œuvre. Du point de vue des maîtres de trappe, le 20 mètres de bandes riveraines n'est pas suffisant, pour répondre aux besoins de la faune et à la pratique de leur mode de vie traditionnel.
 - Quelques répondants mentionnent que de bons pas ont été faits avec l'arrêt de la coupe partielle dans les bandes et la possibilité de déplacer les refuges biologiques, mais pour les maîtres de trappe ce n'est pas assez.
 - Bon nombre de répondants de tous les groupes ont tenu à rappeler que la bande riveraine est un habitat important pour la faune et qu'il est très vulnérable aux perturbations.
 - Quelques répondants cris ont précisé certains problèmes liés à la densité du couvert forestier dans la bande riveraine et la façon de mesurer la largeur de celle-ci.

- ❖ Pour le développement du réseau d'accès routier, il est complexe de statuer si ces adaptations remplissent ou non l'objectif puisque d'une part, les besoins varient d'un maître de trappe à l'autre et que, d'autre part, le mode de vie traditionnel a beaucoup évolué.
 - On rapporte généralement 2 écoles de pensées. Il y a ceux qui ne veulent pas davantage d'accès ou de routes d'été pour ne pas ouvrir l'accès aux autres utilisateurs. Des répondants GTC cris et de l'industrie mentionnent d'ailleurs que les chasseurs sont de plus en plus nombreux sur le territoire et que cela a un impact négatif sur la faune.
 - D'autres maîtres de trappe sont contents d'avoir des accès plus faciles au territoire. C'est également facilitant pour les aînés en perte de mobilité qui peuvent ainsi continuer d'exercer leur mode de vie. (De façon générale, ce sont les maîtres de trappe plus au nord qui veulent davantage d'accès et ceux plus au sud qui en veulent moins.)
 - D'autres problématiques souvent mentionnées sont relatives à la planification du réseau : le développement mal géré, sans réflexion ni planification à long terme. La coupe mosaïque qui ne contribue pas à la limitation des chemins, ce qui est contradictoire à ce qui est stipulé à l'article 3.15 du chapitre 3. Enfin, plusieurs soulignent la problématique des interconnexions qui est sensible et complexe, en partie parce que les BGA sont responsables de la planification des chemins et contribuent, dans l'optique de sauver des coûts, à créer davantage d'interconnexions.

B. Objectif 2 : Permettre une intégration accrue des principes de développement durable

- ❖ *Pôle économique* : ce sous-objectif est généralement considéré comme non atteint.
 - Il y a eu peu de développement économique des communautés cris lié au régime forestier adapté de la Paix des braves pendant la période. Certains répondants mentionnent l'ajout du 15 % du budget régional des travaux sylvicoles réservé aux entreprises cris et la création de quelques petites entreprises dans les communautés comme des points positifs. Cependant, la majorité mentionne que bien que les outils et incitatifs existent, les retombées sont loin d'être maximisées et qu'une implication accrue des cris est nécessaire pour optimiser les avantages issus de ces outils.
 - Malgré les incitatifs présents, il y a eu peu de création d'emplois du côté Cris, les outils développés n'ayant pas encore donné les résultats escomptés. Il y a encore beaucoup de sous-traitance et de prête-noms au sein des compagnies forestières cris. Plusieurs répondants mentionnent qu'il y a tout de même quelques Cris qui travaillent en foresterie, soit en sylviculture, en construction de routes ou en transport, mais aucun pour des compagnies de récolte de bois.



- Il est souligné par certains répondants issus des communautés criées ou de l'industrie que les revenus provenant du 350 000 mètres cubes³ ne sont pas optimisés. D'une part, parce que le bois est essentiellement vendu sur pied et d'autre part, parce que le processus de valorisation manque de transparence.
 - Au niveau de la viabilité du secteur forestier dans la région, beaucoup d'intervenants ont répondu qu'il était difficile pour eux de se prononcer à ce sujet, d'autres ont souligné que cet élément était davantage influencé par des facteurs externes, comme les fluctuations du marché et que la Paix des braves avait peu d'incidence.
 - Les répondants de l'industrie ont cependant mentionné que l'application du RFA et les nombreuses contraintes présentes sur le territoire complexifiaient grandement leur travail et augmentaient beaucoup leurs coûts d'opération. Ils ont aussi parlé de l'incertitude liée aux dossiers stratégiques en développement (caribou, aires protégées, directives et stratégie, conflits d'usages) qui leur créent bien des inquiétudes pour l'avenir.
- ❖ *Pôle social : (considération de tous les utilisateurs du territoire) : ce sous-objectif est généralement considéré comme partiellement atteint.*
- Les mécanismes sont en place, mais ne sont pas pleinement fonctionnels (TGIRT) ou ne sont pas utilisés à leur plein potentiel (consultations publiques). La compréhension de l'importance de ces mécanismes et la participation sont à parfaire.
 - Cet aspect s'est amélioré pendant la période avec l'instauration des nouvelles TGIRT qui impliquent maintenant les Cris et les Jamésiens et leur permettent d'échanger sur leurs intérêts et enjeux pour ultimement s'entendre sur des objectifs communs.
 - Une minorité de répondants considèrent que l'axe social n'a été que peu considéré jusqu'à maintenant, car la Paix des braves privilégie les intérêts des Cris, particulièrement ceux des maîtres de trappe.
- ❖ *Pôle environnemental : ce sous-objectif est considéré comme partiellement atteint.*
- Au niveau de la protection de la biodiversité, la majorité des répondants s'accordent pour dire que la situation s'est améliorée pendant la période avec l'arrivée de la LADTF qui protège davantage des éléments de biodiversité. Ce n'est pas parfait cependant, car le caribou n'a pas encore son plan de rétablissement et les directives d'aménagement faunique et la stratégie d'aménagement des peuplements mélangés ne sont toujours pas en place.
 - Au niveau de l'intégrité des habitats des espèces d'importance pour les Cris, l'objectif est considéré comme atteint par une majorité de répondants, puisque la Paix des braves a été mise en place spécifiquement dans ce but. Quelques personnes mentionnent cependant que ce n'est probablement pas le cas pour la martre et le caribou, d'où l'importance d'entreprendre des études de suivi pour s'assurer que l'objectif est atteint. D'autres intervenants soulignent que la coupe mosaïque favorise l'original au détriment des autres espèces et qu'en créant plus de chemins, ce type de coupe engendre la fragmentation de l'habitat et l'augmentation du prélèvement, ce qui crée ultimement davantage de pression sur la faune.
 - Pour ce qui est de l'élargissement des connaissances sur le territoire, il ressort des interviews qu'il y a une amélioration, mais que davantage d'efforts devraient être faits en ce sens. Les connaissances traditionnelles sont davantage partagées qu'avant, mais peu de bilans sont faits sur les habitats et la biodiversité. D'autres mentionnent que des recherches sont effectuées sur le territoire, mais qu'il



n'y a pas assez de transferts de connaissances vers les intervenants de la Paix des braves. Il est également souligné que les connaissances, autant occidentales que traditionnelles, ne sont pas assez intégrées à la planification.

C. Objectif 3 : Permettre une participation, sous forme de consultation, des Cris aux différents processus de planification et de gestion des activités d'aménagement forestier

- ❖ Les répondants ont majoritairement mentionné que des problèmes récurrents subsistent avec les mécanismes de consultation et de règlement de différends. Ceux-ci ont été amplifiés par la période intérimaire qui fut difficile pour tous, d'où le développement du projet de diagnostic des processus et du suivi des mesures d'harmonisation conduit par le CCQF. Beaucoup d'intervenants questionnés y ont d'ailleurs participé et ont dit miser grandement sur les recommandations issues de cet exercice pour résoudre les divers problèmes constatés.
 - Plusieurs répondants impliqués dans les consultations ont mentionné que les dossiers en conflits sont très longs à faire cheminer vers les étapes suivantes. Ce processus doit avoir des échéances claires et respectées, afin d'éviter que les problèmes stagnent et restent non résolus.
 - D'autres mentionnent que dans une communauté en particulier, il y a beaucoup de difficultés qui viennent nuire aux consultations des maîtres de trappe. On parle entre autres d'enjeux amenés à la table qui sont hors du cadre de la Paix des braves, de maîtres de trappe qui refusent la planification, refusent de participer aux consultations par principe ou qui en sont absents sans donner de raison.
 - Enfin, près de la moitié des intervenants tiennent à souligner que bien qu'il subsiste toujours des problèmes, le mécanisme est tout de même positif pour les maîtres de trappe, qui réussissent, la plupart du temps, à harmoniser la planification forestière pour répondre à leurs besoins. Ceux-ci rappellent que le RFA est un excellent modèle de prise en compte des intérêts des Premières Nations, sans équivalent ailleurs dans le monde.
- ❖ Tous s'entendent pour dire qu'il y a reconnaissance du maître de trappe comme intendant du territoire. Son rôle est considéré comme important, il est écouté quand il exprime ses besoins.
 - Il subsiste cependant quelques difficultés lorsque la politique vient s'immiscer dans les consultations et que la communauté veut dicter ses intérêts par le biais du maître de trappe. On rapporte en effet que certains membres GTC cris ont tenté d'influencer les maîtres de trappe à plusieurs reprises, les empêchant même parfois d'exprimer leurs propres besoins.
 - On rapporte aussi que la notion de maître de trappe est en mouvance avec l'évolution du mode de vie traditionnel et l'arrivée de jeunes maîtres de trappe.
- ❖ Il ressort du bilan que les moyens existent au sein du chapitre 3 de la Paix des braves pour que les institutions cries, particulièrement les communautés, puissent participer à la planification des activités d'aménagement forestier sur leur territoire, mais qu'ils ne sont encore que peu utilisés.
 - Il est mentionné que la contribution à la gouvernance des institutions cries va s'exercer de plus en plus avec la mise en place de la gestion collaborative sur les Terres de la catégorie II.
- ❖ Du côté du développement des capacités individuelles et institutionnelles, on note qu'il y a eu des améliorations pendant la période, notamment grâce à la stabilité des employés du côté cri ainsi qu'aux renforcements des relations et des échanges entre les parties.



- Beaucoup de chemin reste encore à faire cependant, particulièrement au niveau de la formation des GTC cris quant à leur mandat et de l'augmentation nécessaire des budgets pour le développement d'expertise et la mise à jour du matériel et de l'équipement.

D. Objectif 4 : Permettre une collaboration, sous forme de concertation, du GNC et du GREIBJ au processus de participation pour la planification prévue à l'Annexe C-4 du chapitre 3 de la Paix des braves.

L'objectif 4 sera abordé à part, dans la section 4 du présent bilan.

6. Suivi du bilan 2008-2013

Par cette question, le secrétariat a voulu faire un retour sur les enjeux principaux identifiés lors du bilan 2008-2013 en demandant aux intervenants comment ils qualifiaient les progrès réalisés vers l'atteinte de ces objectifs au cours des 5 dernières années.

A. Renforcer la collaboration entre les mécanismes de mise en œuvre

- ❖ Tous les intervenants sont d'accord pour dire que la collaboration entre les parties s'est améliorée pendant la période, mais qu'il y a toujours du chemin à faire et qu'on doit viser l'amélioration continue.
 - Il y a eu un grand progrès de réalisé pendant la période avec l'officialisation du rôle des coordonnateurs.
 - La collaboration et le transfert d'informations entre les GTC se sont également améliorés.
 - Des progrès ont également été constatés dans les relations de plus en plus étroites entre les parties. Les personnes en place font la différence de par leur vision et leur volonté de mettre en œuvre le RFA.
- ❖ Certaines personnes rappellent cependant qu'il subsiste des manques, notamment au niveau de la gestion des conflits et du développement des capacités individuelles.
 - Il est noté par plusieurs que les GTC devraient jouer un rôle accru dans le règlement des conflits, avant de référer ceux-ci aux coordonnateurs.
 - D'autres répondants sont d'avis qu'il est nécessaire de poursuivre le développement d'expertise chez les Cris, en lien avec la foresterie, mais aussi par rapport aux outils technologiques utilisés et à la compréhension du chapitre 3 de la Paix des braves, plus particulièrement chez les membres GTC.

B. Initier une gestion adaptative axée sur l'évaluation et l'évolution du régime forestier

- ❖ Presque tous les répondants sont d'avis que l'évolution du régime a été initiée pendant la période, mais que peu de progrès réels ont été constatés. L'élaboration de dossiers importants, dont les directives d'aménagement faunique et la stratégie d'aménagement des peuplements mélangés, a démarré, mais ils ne sont pas encore mis en œuvre. Tous espèrent que les résultats se feront sentir pendant la prochaine période quinquennale.



C. Se préoccuper davantage de la composante économique

- ❖ Des efforts ont été faits, mais sans que de réels progrès ne soient constatés. Les outils existent, mais ne sont toujours pas optimisés. Beaucoup de répondants fondent de grands espoirs suite à la mise en place du Conseil Cris-Québec sur l'économie forestière (CCQEF), nouvelle entité créée lors de l'harmonisation de l'Entente.

7. **Recommandations des intervenants pour améliorer la mise en œuvre du chapitre 3 pour le futur**

- ❖ La plupart des recommandations issues des entrevues tourne autour du partage de connaissances et de la poursuite du développement des capacités individuelles.
 - La majorité des répondants parle de mettre l'accent sur la compréhension des harmonisations du RFA, particulièrement au niveau des GTC.
 - Ils soulignent également l'importance de mettre l'emphase sur les ressources humaines et le développement d'expertises chez les Cris. Pour ce faire, il faut, notamment, que les parties travaillent à débloquer les budgets nécessaires à l'accomplissement des mandats des GTC, afin que ceux-ci soient dédiés à temps plein à leurs mandats.
 - Plusieurs répondants disent qu'il faut travailler davantage sur le partage de connaissances autant traditionnelles qu'occidentales et la compréhension du mode de vie traditionnel cri par tous les intervenants du RFA. Ils proposent plusieurs façons de ce faire, dont :
 - Faire une revue des recherches faites sur le territoire et partager les résultats avec les intervenants impliqués dans les mécanismes de mise en œuvre.
 - Planifier davantage de sorties terrain conjointes, pour échanger, sur place, les connaissances autant occidentales que traditionnelles.
 - Développer des sites de démonstration sur les différents types d'interventions forestières.
 - Produire des documents visuels pour présenter et faire comprendre les concepts forestiers aux GTC cris et aux maîtres de trappe.
 - Plusieurs personnes interrogées ont voulu rappeler l'importance de la stabilité chez les membres GTC, le roulement de personnel du côté Québec a nui à l'efficacité du travail pendant la période, car la relation de confiance et la façon de travailler ensemble sont à chaque fois à rétablir.
- ❖ Il est proposé par bon nombre de répondants de travailler sur les perceptions relatives au RFA. Il est important d'avoir des personnes clés en contact avec les communautés pour faire connaître le régime adapté harmonisé et démontrer qu'il est efficace et apporte des bénéfices aux Cris.
- ❖ Aussi, les participants impliqués ont répété à plusieurs reprises qu'il faudrait diminuer le nombre de TGIRT des Terres de la catégorie III, ceci assurerait de mettre en présence les Cris et les Jamésiens aux mêmes tables, ça permettrait également d'avoir une vision plus élargie, en plus de diminuer les frais et le désengagement des participants.
- ❖ Enfin, quelques personnes souhaitent qu'il y ait davantage de suivi accordé aux constats et recommandations issus des bilans et rapports passés afin de s'assurer de poursuivre le travail entrepris vers l'amélioration continue du RFA.



4. Principales observations et constats en lien avec le 4^e objectif : Collaboration sous forme de concertation

4.1 Mise en contexte et éléments factuels en lien avec les TGIRT

4.1.1 TGIRT sur les Terres de la catégorie III

Dans le cadre des harmonisations apportées au régime forestier adapté au cours de la période quinquennale et suivant l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement durable des forêts et de l'Entente sur la gouvernance dans le territoire Eeyou Istchee Baie-James, un 4^e objectif a été ajouté au chapitre 3 de la Paix des braves soit :

Permettre une collaboration, sous forme de concertation, du Gouvernement de la nation crie (ci-après appelé « GNC ») et du Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James (ci-après appelé « GREIBJ ») au processus de participation pour la planification prévue à l'annexe C-4 de la présente Entente;

Ainsi, au cours de la période 2013-2018, soit à partir de 2016, de nouvelles entités ont progressivement été mises en place sur le territoire : les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT).

- ❖ C'est le GREIBJ qui avait la responsabilité de mettre en place des TGIRT pour les Terres de catégorie III du territoire selon l'article 55 de la LADTF.
- ❖ Le comité des ressources naturelles du GREIBJ a d'abord recommandé la création de 10 TGIRT en 2015, une pour chacune des unités d'aménagement forestier sur le territoire.
- ❖ Les règles de fonctionnement ont été rédigées incluant la composition, les mandats et les buts des tables, de même que le déroulement des rencontres.
- ❖ Voici les mandats, tels que dictés dans les règles de fonctionnement et qui sont également repris dans l'annexe C-4 de la Paix des braves :
 - Assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées;
 - Fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts,
 - Convenir de mesures d'harmonisation des usages
- ❖ Les règles de fonctionnement stipulent également que la TGIRT doit collaborer avec la direction régionale du MFFP en vue de l'élaboration des PAFIT et des PAFIO.
- ❖ Le but cité dans les règles est d'obtenir un intrant valide et crédible auprès des utilisateurs du territoire et du public, incluant les communautés autochtones pour orienter l'élaboration d'un aménagement durable des forêts sur le territoire de la TGIRT.
- ❖ Comme il s'agit de concertation, les décisions doivent, dans la mesure du possible, se prendre par consensus. Les règles de fonctionnement parlent d'une recherche de consensus et que si nécessaire, un vote sera pris et qu'une majorité de 75% sera considérée comme un consensus.
- ❖ Un processus de règlement de différends est également établi dans les règles, au cas où un (des) délégué n'est pas satisfait et voudrait en appeler d'une décision prise par la table.
- ❖ Chacune des TGIRT a tenu entre 6 et 11 rencontres pendant la période, soit entre 2016 et 2018.



- ❖ Un premier rapport d'analyse du fonctionnement des TGIRT a été produit par le GREIBJ en janvier 2017, après 1 an de mise en œuvre. Les principales recommandations notées sont les suivantes :
 - Améliorer la participation des représentants cris lors des rencontres TGIRT
 - Mettre les efforts pour assurer le quorum lors des réunions des TGIRT
 - Respecter la dualité linguistique (présentations – explications – documents)
 - Améliorer le déroulement des réunions (horaire – animation – interventions des participants)
 - Fusionner des TGIRT, car leur nombre est actuellement trop élevé dans la région

- ❖ En conclusion de cette première analyse, des défis et des enjeux sont également ressortis :
 - Optimiser le processus de planification et bonifier les mécanismes participatifs
 - Renforcer la capacité des participants à assumer pleinement leur rôle
 - Favoriser le partage de l'information entre les intervenants
 - Établir les suivis nécessaires pour mesurer l'atteinte des objectifs
 - Assurer une harmonisation des TGIRT – Terres des catégories II et III
 - Supporter l'évolution du processus dans un contexte de gestion adaptative et de développement durable

- ❖ Il n'y a pas eu de nouvelle analyse de produite depuis, ni de communication émanant du GREIBJ concernant la mise en œuvre de ces recommandations. Le GREIBJ prévoit toutefois conduire une nouvelle analyse du fonctionnement des TGIRT de catégorie III à court terme.

4.1.2 TGIR pour les Terres de la catégorie II

Dans le cadre de la refonte du régime forestier québécois, de la LADTF, de l'Entente sur la gouvernance et de La Paix des braves, le Gouvernement de la nation crie (GNC) et le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) doivent mettre en place une table de gestion intégrée des ressources (TGIR) sur laquelle ils seront des partenaires exclusifs. Cette Table de gestion intégrée des ressources tient lieu de table prévue à l'article 55 de la LADTF, sur les Terres de la catégorie II instaurées par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

Vers la fin de la période 2013-2018, au début de l'année 2017, la TGIR sur les Terres de la catégorie II a été créée.

- ❖ Les règles de fonctionnement ont été instaurées et reprennent les exigences citées à l'article 55 de la LADTF et à l'article 65 de l'Entente sur la gouvernance, concernant les mandats, but, fonctionnement et résultats attendus.
- ❖ Il y est précisé que : Les Cris et le Québec mettront en place un régime collaboratif de gestion des ressources forestières sur les Terres de la catégorie II situées sur le territoire visé au chapitre 3 de la Paix des braves. Ce régime collaboratif consistera en une concertation entre le MRNF (aujourd'hui MFFP) et le Gouvernement de la nation crie afin d'élaborer les plans d'aménagement forestier intégré concernés.
- ❖ Les objectifs principaux de cette table sont :
 - D'assurer la prise en compte des intérêts et des préoccupations des Cris;
 - De fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts;



- De convenir des mesures d’harmonisation des usages;
 - La TGIR doit également identifier les enjeux propres aux Terres II et ainsi en dégager des valeurs et objectifs concertés;
 - De discuter des enjeux pertinents à l’aménagement durable des forêts et de convenir de solutions concertées pour y répondre.
- ❖ Le but cité dans les règles est d’obtenir des commentaires valides et crédibles de la part de divers intervenants cris, y compris les utilisateurs des terres cries, l’Association des trappeurs cris, les conseils de bande, le GNC, etc. afin de guider le développement de l’aménagement durable des forêts dans la région visée par la TGIR. Ceci en conformité avec les exigences régissant la participation des utilisateurs de territoire forestier et du public et la nature exclusive des droits des Cris sur les Terres de la catégorie II en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.
 - ❖ La composition des tables est paritaire avec 5 représentants nommés par le MFFP et 5 représentants nommés par le GNC.
 - ❖ Actuellement les représentants du MFFP sont des chefs d’unité de gestion, des membres de l’équipe régionale de gestion des forêts et un représentant du secteur faune. Les représentants du GNC sont des représentants des départements des ressources naturelles des 3 communautés concernées et des membres du personnel forestier et environnemental du GNC.
 - ❖ La première rencontre de la TGIR catégorie II a eu lieu le 28 mars 2017. Il y a eu 3 autres rencontres pendant la période, soient les 9 juin 2017, 10 janvier 2018 et 4 avril 2018.

4.2 Constats

Le secrétariat a pris connaissance des comptes rendus de certaines rencontres et a également assisté à quelques réunions des TGIRT des Terres de catégories II et III. Le secrétariat a aussi échangé avec les responsables des TGIRT sur le fonctionnement et l’atteinte des objectifs. Ceux-ci ont mis l’emphase sur le temps nécessaire pour que ces nouveaux mécanismes soient pleinement fonctionnels avant de porter un jugement sur leur efficacité. Pour les TGIRT sur Terres de catégorie III, le GREIBJ s’est d’ailleurs engagé à réaliser une nouvelle analyse dans un délai assez court.

Comme la période sur laquelle porte l’analyse est trop courte pour tirer des conclusions il a été convenu qu’il vaut mieux attendre de voir les résultats de l’évaluation du GREIBJ avant de réaliser une analyse complète de ces entités importantes. Cette activité et des actions complémentaires seront prévues au cadre de suivi du Conseil.

Les réponses aux questions posées aux intervenants du RFA à ce sujet sont tout de même rapportées dans la section qui suit



4.3 Principales observations et défis à relever pour les TGIRT des catégories II et III évoqués lors des entrevues du bilan

Lors des entretiens réalisés dans le cadre du bilan 2013-2018, les intervenants se sont vus poser deux questions concernant le 4^e objectif. On leur a demandé quelles étaient leurs principales observations concernant les TGIRT sur les Terres de la catégorie II et III et quels étaient selon eux les principaux défis à relever en regard de la mise en place de ces tables et de la concertation qui y est souhaitée?

- ❖ Les principales observations des répondants concernant les TGIRT de la catégorie III sont à l'effet que le rôle des tables n'est pas compris par les participants et qu'il devrait être mieux expliqué.
- ❖ Des problèmes au niveau de la participation sont également constatés.
 - La participation des représentants Cris n'est pas suffisante.
 - Le nombre trop élevé de tables contribue au désengagement des participants.
 - Trop de personnes déléguées sont absentes. Un grand nombre de collègues électoraux a été déterminé au départ, mais finalement peu de ces délégués se sentent concernés par les travaux de la table et n'y assistent donc plus, ce qui rend le quorum difficile à obtenir.
- ❖ Certains mentionnent qu'il était optimiste de penser que les TGIRT seraient fonctionnelles assez rapidement pour contribuer à la planification 2018-2023. Il faut laisser le temps aux TGIRT de se mettre en place, aux gens de se connaître, de se faire confiance et d'apprendre à travailler ensemble.
- ❖ Plusieurs Cris interrogés soulignent également le problème de la langue sur la plupart des TGIRT sur Terres de catégorie III. Les réunions ont pour la plupart lieu en français et les documents ne sont pas toujours traduits.
- ❖ Il y a eu peu de commentaires concernant la TGIR pour les Terres de la catégorie II, mis à part qu'elle n'est pas en place depuis assez longtemps pour se prononcer ou qu'on en sait peu de chose, mais qu'il serait intéressant d'en savoir davantage.
- ❖ Les principaux défis évoqués en regard de la mise en place des TGIRT pour les Terres de la catégorie III sont tous relatifs à la participation :
 - Garder la participation et l'intérêt élevés n'est pas facile quand le rôle et l'importance des tables ne sont pas bien compris;
 - La représentation des Cris doit provenir de toute la communauté et non seulement des GTC;
 - Assurer la participation des personnes clés aux rencontres, des gens qui ont à la fois une certaine expertise, mais aussi en position de prendre des décisions à la table au nom de leur organisation.
- ❖ Concernant la TGIR pour les Terres de la catégorie II, les personnes qui se sont prononcées sur le sujet ont dit que la mise en place du régime collaboratif est un grand défi en soi. La table doit dépasser le stade informatif actuel et passer en mode action. Les membres doivent décider sur quoi ils veulent travailler et démarrer les travaux pour que les dossiers avancent.



5. Conclusion et recommandations

5.1 Constats principaux qui ressortent du bilan

Pendant la période 2013-2015, le régime forestier adapté de la Paix des braves a été mis en œuvre dans un contexte intérimaire où les parties se sont entendues sur la mise en place progressive de nouveaux mécanismes, processus et dispositions. En début de période, alors que les parties négociaient les harmonisations à apporter au RFA et que de nouveaux processus de planification et de consultation voyaient le jour, le cadre de mise en œuvre du régime adapté était flou, les processus confus, les relations souvent fragiles. En 2016, les négociations sont arrivées à terme, les amendements au RFA ont été arrêtés, précisant ainsi les processus, les mécanismes et les dispositions à mettre en œuvre, apportant du coup un cadre d'intervention qui soit clair.

Le précédent bilan de la mise en œuvre du RFA, réalisé pour la période 2008-2013, avait permis d'identifier trois enjeux spécifiques auxquels les intervenants du RFA devaient s'attaquer. Ces enjeux prioritaires portaient sur :

1. Le renforcement de la collaboration entre les acteurs et les mécanismes de la mise en œuvre
2. La mise en place d'une gestion adaptative axée sur l'évaluation et l'évolution du régime forestier adapté
3. L'accroissement de l'importance accordée à la composante économique du RFA

L'analyse de la mise en œuvre des dispositions du régime forestier adapté et les points de vue exprimés par les participants au bilan 2013-2018 permettent d'observer une amélioration certaine de la mise en œuvre du chapitre sur la foresterie de la Paix des braves et d'affirmer que les parties et acteurs du RFA progressent dans leur relation.

Plusieurs éléments clés du régime et de cette relation sont jugés très positifs. Notons ici :

- Les négociations furent complétées avec succès et les parties se sont entendues sur les harmonisations apportées au RFA;
- L'engagement des parties et le rôle joué par certaines personnes clés qui ont la volonté de travailler dans le sens des objectifs de la Paix des braves;
- L'amélioration des communications et de la collaboration entre les parties;
- L'officialisation du rôle des coordonnateurs des groupes de travail conjoint;
- La réalisation d'initiatives portant sur l'amélioration du processus d'élaboration et de consultation des planifications forestières;
- La mise en place de projets visant à évaluer l'efficacité de certaines dispositions du régime adapté.



La période intérimaire prolongée (2013-2015) a toutefois apporté son lot d'incertitudes, de changements et d'attentes. Plusieurs dossiers sensibles, politiques ou non résolus ont pris de l'ampleur au cours de la période et ont eu des impacts sur la mise en œuvre du RFA, tout en alimentant la frustration de certains intervenants. Mentionnons ici principalement :

- Les dispositions relatives au zonage, aux objectifs fauniques du RFA et aux approches d'aménagement qui ont un impact certain sur le mode de vie traditionnel des Cris (25%, protection des zones riveraines, développement du réseau routier);
- Les problèmes qui subsistent quant aux mécanismes de consultation et de résolution de conflits;
- Les dispositions relatives à la composante économique qui ne procurent pas les retombées escomptées pour les Cris.

L'officialisation en fin de période (2016-2018) des amendements au RFA et l'engagement exprimé depuis par les parties à collaborer à la mise en œuvre de dispositions déjà existantes et aux nouvelles harmonisations visant à répondre à des préoccupations exprimées au fil du temps sont des avancées de grande importance. Ce nouveau contexte de mise en œuvre du RFA offre des perspectives d'avenir des plus intéressantes.

5.2 Recommandations

À l'issue des analyses réalisées, bien que nous puissions nous réjouir que certains aspects du régime et de sa mise en œuvre se soient améliorés pendant la période, sans surprise, des défis demeurent. Les enjeux identifiés dans le cadre du précédent bilan sont toujours d'actualité et une approche d'amélioration continue doit être poursuivie.

Afin de continuer dans cette direction, des recommandations générales et des priorités d'actions sont proposées

1. Poursuivre la collaboration et renforcer la communication entre les mécanismes de mise en œuvre du RFA
 - a. Assurer les suivis appropriés aux actions prioritaires identifiées dans le cadre de l'évaluation du processus d'élaboration et de consultation des planifications forestières;
 - b. Voir à la mise en place des processus de suivi des plans d'aménagement forestier;
 - c. Accroître le développement des capacités individuelles et de l'expertise chez les Cris, notamment chez les GTC;
 - d. Appuyer les coordonnateurs GTC dans l'accomplissement de leur mandat;
 - e. Développer les mécanismes nécessaires afin de mettre à profit les cartes d'aide à la planification (CLUM), tout en respectant leur confidentialité (élément spécifique relevé dans le bilan précédent);
 - f. Favoriser la compréhension du mandat des TGIRT et le fonctionnement efficace de celles-ci.



2. Rester ouvert aux adaptations nécessaires du régime et renforcer les suivis axés sur l'évaluation et l'évolution du RFA
 - a. Poursuivre les efforts afin que les dossiers stratégiques en cours d'élaboration (directives d'aménagement des habitats fauniques, stratégie d'aménagement des peuplements mélangés, rétablissement du caribou forestier) répondent aux objectifs du RFA et qu'ils soient mis en œuvre dans les meilleurs délais;
 - b. Mettre en place les suivis nécessaires afin d'évaluer l'efficacité de ces stratégies à répondre aux enjeux et aux préoccupations exprimés antérieurement;
 - c. Analyser et questionner certaines dispositions du RFA qui provoquent des insatisfactions ou qui soulèvent des appréhensions notamment en regard de la gestion des 25 %, des bandes riveraines, de certains traitements sylvicoles et de la deuxième passe de la coupe mosaïque;
 - d. Structurer l'acquisition de connaissances, le suivi en continu et le transfert d'informations et utiliser ces connaissances pour faire évoluer les approches d'aménagement.

3. Assurer la mise en œuvre de la composante économique du RFA
 - a. Que les parties s'assurent que le Conseil Cris-Québec sur l'économie forestière (CCQEF) puisse contribuer significativement à l'amélioration des bénéfices économiques escomptés pour les Cris;
 - b. Mettre en place les suivis appropriés afin de pouvoir évaluer les retombées économiques pour les Cris, du RFA.



ANNEXE 1



FINAL REPORT

**TALLYMEN INTERVIEWS AND ISSUES ANALYSIS
CONCERNING THE ADAPTED FORESTRY REGIME OF THE
PAIX DES BRAVES AGREEMENT (2013-2018 REPORT)**

PRESENTED TO



Conseil Cris-Québec sur la foresterie
Cree-Québec Forestry Board

Marie Gosselin
Executive Director
2875, boulevard Laurier
Édifice Le Delta, 11^e étage, Local 1180
Québec (Québec) G1V 2M2

May 2019

512 Route 167 S, Chibougamau, QC G8P 2X8
tel. : (418) 748-4441 fax : (418) 748-1110
www.faunenord.org



ANNEXE 2

- 1) Quels sont, selon vous, les éléments les plus positifs découlant de la mise en œuvre de l'Entente de la Paix des braves (chapitre 3 sur la foresterie) pendant la période 2013-2018?

Réponses	CCQF Québec	CCQF Cris	GTC Québec	GTC Cris	BGA Industrie	Total
Les changements apportés à la Paix des Braves par les négociations de l'amendement 6	4	5			1	10
Tous les intervenants sont maintenant réunis à la même table lors des consultations	1			2	3	6
Le MFFP a repris la responsabilité de la planification	2		1	2		5
Les parties abordent davantage les problèmes de front, échanges plus francs et cordiaux	4	1				5
Les changements de membres au CCQF, davantage axés sur la mise en œuvre	4	1				5
Les gens ont continué de travailler ensemble malgré la période intérimaire prolongée	4		1			5
Processus de consultation très apprécié des maîtres de trappe et des communautés		1	1	3		5
Le retour des rencontres GTC pour discuter tous ensemble de l'application de la PdesB	1		1	1		3
Le suivi des mesures d'harmonisation s'est beaucoup amélioré pendant la période			2	1		3
Les dossiers fauniques ont pris de plus en plus d'importance	1	1				2
Entente de gouvernance très prometteuse, mais énorme défi à relever (ressources)	1	1				2
Les grands dossiers ont cheminé pendant la période, les discussions se sont enclenchées	1	1				2
L'introduction d'éléments facilitants (2 ans en 1, PRAN 200%, grille gestion écarts)					2	2

- 2) Quels sont, selon vous, les principaux problèmes découlant de la mise en œuvre du chapitre 3 sur la foresterie pendant la période 2013-2018?

Réponses	CCQF Québec	CCQF Cris	GTC Québec	GTC Cris	BGA Industrie	Total
Dossiers politiques prennent trop de place et empêchent mise en œuvre efficace	4	1	1		4	10
Période intérimaire prolongée, sans planification à long terme, a créé confusion	3	1	3	1	2	10
Chemins assujettis (H et I) et aires protégées ont eu un impact négatif sur mise en œuvre	5				1	6
Certaines communautés ne reconnaissent pas la PdesB et ne veulent pas l'appliquer		2	2		2	6
BGA absents des consultations ou représentants inadéquats (non décisionnel, unilingue)		1		4		5
Mesure d'harmonisation convenue parfois non réalisée dans l'année, même si au permis			1	4		5
Interprétation floue et divergente, impact négatif sur la planification et l'efficacité	1	1	2		1	5
Avant les conflits se réglait, maintenant ils perdurent, même si outils disponibles			2	1	2	5
Les engagements des parties sont longs à réaliser (Caribou, Baril-Moses, Annexe C-3)	1		1	2		4
Pas d'autres lieux que les consultations pour exprimer des préoccupations crie diverses	3	1				4
Qualité du travail sur le terrain inégale entre les BGA				3		3
Processus de consultation trop long, énergivore, échéanciers non respectés					3	3
Le MFFP a repris la planification sans connaître les besoins des BGA et maîtres trappes			1		2	3
Maîtres de trappe n'aime pas la scarification, cause problèmes d'accès aux camps				3		3
Plus difficile maintenant pour MT d'obtenir les harmonisations demandées auprès du MFFP		1		2		3
Avant c'était plus rapide d'obtenir les réponses aux demandes d'harmonisation				2		2
Le processus BMMB n'est pas clair, peu d'information partagée et à la dernière minute				2		2



Bilan 2013-2018 de mise en œuvre du RFA

Réponses des participants

3) Pouvez-vous identifier un ou des facteurs contextuels qui ont eu un impact significatif (positif ou négatif) sur la mise en œuvre du chapitre 3 sur la foresterie au cours de la période 2013-2018?

Réponses	CCQF Québec	CCQF Cris	GTC Québec	GTC Cris	BGA Industrie	Total
Période intérimaire a engendré incertitude et confusion chez GTC et maîtres de trappe	4	2	2	1	1	10
Le MFFP a repris la planification, ce qui a eu une incidence sur les consultations		1	2	2	3	8
Dossiers sensibles politiques et/ou non résolus viennent interférer avec la mise en œuvre	3	1	1		1	6
La volonté et la vision des individus au CCQF ont un impact certain sur la mise en œuvre	1	2		1		4
Le MFFP peine à respecter ses propres règles et délais; plusieurs dossiers sont en retard		2	1	1		4
Communauté en mode revendication et non en mode mise en œuvre, GTC influence les MT		2	1		2	4
Changements dans le processus de consultation, GTC et MT n'ont plus confiance, méfiance			2	1	1	4
Beaucoup de changements, mais qui ont un impact positif à long terme	3					3
Tout le travail fait sur le nouvel amendement, dispositions déjà utilisées pendant la période	2	1				3
Règlement de différend Baril-Moses : impact positif sur certains et négatif pour d'autres	1	1				2
Les Cris ne sont pas assez impliqués dans la planification en amont et les études terrains				2		2
GTC Qc changent souvent : nuit au travail efficace. Mode de vie cri est long à comprendre				2		2
Report de grands dossiers depuis trop longtemps (caribou, directives, etc.), nuit aux habitats		1		1		2

4) Considérez-vous qu'il y a eu une évolution de l'approche d'aménagement forestier sur le territoire de l'Entente, depuis les 15 dernières années?

Réponses	CCQF Québec	CCQF Cris	GTC Québec	GTC Cris	BGA Industrie	Total
Non, mais la façon de planifier et les relations entre les individus oui (plus d'ouverture)	4	1	2	1		8
Non, dommage, car la PdesB prévoyait une évolution, mais ça ne s'est pas produit encore	1	2		1	3	7
Non, la période intérimaire a empêché d'avoir une vision à long terme de la planification	1	2	1	1	1	6
Oui, certaines dispositions mises en place (récupération après feu, coupe rétention variable)	2		2			4
MFFP qui a repris la planification a permis une meilleure prise en compte du bien commun	1			2		3
Non, mais les problèmes liés à la scarification et aux piles de débris ont augmenté				3		3
Oui, la récolte de 2 ans en 1 laisse le territoire du 25% tranquille plus longtemps		1		1		2
Pas beaucoup changé, mais l'utilisation des CLUM est un pas dans la bonne direction		1		1		2



Bilan 2013-2018 de mise en œuvre du RFA

Réponses des participants

Mécanismes de mise en œuvre

5) Quels commentaires ou observations pouvez-vous apporter quant au bon fonctionnement des mécanismes de mise en œuvre du régime forestier adapté?

➤ Groupes de travail conjoints

Réponses	CCQF Québec	CCQF Cris	GTC Québec	GTC Cris	BGA Industrie	Total
Rôle de mise en œuvre de la PdesB pas toujours bien compris ou appliqué, certains contestent	1	4	2		3	10
Importance de la stabilité des membres pour développer confiance et méthode travail efficace	1	1	2	4	1	9
Poursuivre efforts formation et transferts connaissances pour faire comprendre la PdesB	5		1		2	8
Certains GTC influencent MT. Veulent le moins de coupes possibles, satisfaits si récolte bloquée		1	2		3	6
Pour éviter les problèmes, importance de faire suivi terrain et assurer présence auprès des MT	1		2	2		5
GTC sont au cœur du RFA, leur rôle est primordial, c'est par eux que passe la mise en œuvre	3	1			1	5
La qualité des relations et la confiance ont été mises à rude épreuve, mais se sont maintenues	2	1		1	1	5
N'ont pas les budgets nécessaires pour être à temps plein sur leurs mandats de GTC	1	1		2		4
Ne devraient pas être affectés à d'autres dossiers par leur communauté autre que leurs mandats	1	2		1		4
Délais mieux respectés quand tous les membres travaillent à faire avancer les dossiers	2		1		1	4
Différence marquée entre le bon fonctionnement des GTC d'une communauté à l'autre		1	1		2	4
Défi au niveau des ressources humaines, décalage entre les parties: organisation et encadrement	1	1			1	3
Retard dans la production des rapports, tous doivent travailler à respecter les délais		1	1			2
Plus de formation n'améliorera pas les choses, car l'attitude de certains individus est en cause		1	1			2
La collaboration est bonne au moment des consultations, c'est par la suite que c'est difficile	1	1				2

➤ Coordonnateurs des GTC

Réponses	CCQF Québec	CCQF Cris	GTC Québec	GTC Cris	BGA Industrie	Total
Point fort de la période, ils font un bon travail, leur rôle est important pour le bon fonctionnement des GTC, des consultations et des règlements de conflits	4	4	1	1	2	12
Avec la reconnaissance du rôle des coordonnateurs, leur travail devient légitimé et valorisé	5	2	2		1	10
Disponible pour répondre aux questions et support technique. Sont des guides, des références		1	3	3	1	8
Légitimité difficile à accepter par certains, car GTC nommés par communautés et non par GNC	4	1	1		1	7
Fonctionnement, imputabilité (Supérieur? CCQF?) et légitimité auprès des GTC à clarifier	2	1	1		2	6
Devraient être plus proactifs et mieux préparés pour faire progresser conflits. Plus qu'observateurs			2	1	2	5
Coordonnateur cri pas très présent, devrait être plus impliqué, être là pour écouter les MT					3	3



Bilan 2013-2018 de mise en œuvre du RFA

Réponses des participants

➤ TGIRT catégories II et III

Réponses	CCQF Québec	CCQF Cris	GTC Québec	GTC Cris	BGA Industrie	Total
Beaucoup de confusion sur les mandats, les fonctions et l'importance des tables	2	3		3	2	10
Trop peu de représentants des communautés cries participant aux rencontres	2	2		3	2	9
Il existe un nombre trop élevé de tables, ce qui diminue l'efficacité et mine la participation	5	1			3	9
Bien d'avoir tous les intervenants réunis pour échanger préoccupations et fixer objectifs communs		1		4	1	6
TGIRT sont un élément majeur du nouveau régime, les efforts doivent être faits pour que ça marche	2	2			1	5
Il y a un manque de stabilité au niveau de la coordination	1	2		1	1	5
Importance d'y mettre les ressources financières (incitatif à la participation) et humaines (expertise)	2	1		1		4
Les TGIRT sur terres de catégorie III sont totalement dysfonctionnelles	1	1			2	4
Permet d'aborder des problématiques qui ne peuvent se résoudre aux consultations de MT				2	1	3
Forum pour faire connaître le mode de vie traditionnel cri à une plus large audience				3		3
Important d'avoir des personnes influentes aux tables afin de pouvoir prendre des décisions		3				3
Ceux qui ont écrit le fonctionnement des tables ne semblent pas au fait de la réalité en Eeyou-Istchee	1	2				3
N'est pas impliqué, en a seulement entendu parler, ne peut se prononcer			3			3
Manque la cible de réunir Cris et Jamésiens pour travailler ensemble, car sont à différentes tables	1				1	2
Quand les intérêts diffèrent, il faut du temps pour apprendre à se connaître, installer la confiance et arriver à travailler efficacement ensemble à la détermination d'objectifs communs	2					2
Table cat. II très récente. Potentiel d'influence important, mais pour l'instant échange d'information		2				2
Sera très complexe à coordonner (cat. II) car limites ne cadrent ni avec les UA, ni avec aires de trappe		1			1	2
Manque de coordination entre les tables de catégorie II et III, car différentes entités responsables		1		1		2

➤ Conseil Cris-Québec sur la foresterie

Réponses	CCQF Québec	CCQF Cris	GTC Québec	GTC Cris	BGA Industrie	Total
Joue un rôle important et apprécié par la surveillance de la mise en œuvre et l'émission d'avis	3	3	1	1	1	9
Rôle aviseur, mais pas décideur. Beaucoup de discussions, mais trop timide encore. Plus de mordant et de poids décisionnel seraient souhaités, qu'il soit davantage directif et coercitif.	2	2	2		1	7
Joue un rôle important pour créer la connexion entre les parties et maintenir de bonnes relations	2	1		3		6
Ont peu de liens avec le CCQF, n'ont pas vraiment de commentaires/ne savent pas à quoi ça sert			2	1	2	5
Positif, car ils savent que le CCQF est là au besoin pour résoudre des problématiques plus larges			1	3	1	5
Il n'y a pas assez de rencontres annuelles entre tous les intervenants pour échanger sur nos expériences	1			3		4
Important d'avoir autour de la table des individus qui ont la volonté de mettre en œuvre le RFA	2	2				4
Quorum difficile à obtenir : nuit à mise en œuvre et au suivi. Présence assidue des membres souhaitée.	2	1		1	1	4
De bons projets de suivi ont vu le jour pendant la période (Diagnostic, Assessment)	1	2	1			4
Des liens se sont créés/consolidés pendant la période	2	1				3
Nouveau président apporte un nouveau souffle. Il se soucie des 3 pôles du DD, ce qui est excellent	1	1				2
Implication supplémentaire souhaitée sur le terrain, communications auprès des autres mécanismes	1			1		2
Les membres sont de plus en plus présents et participent. L'implication des membres est importante.	1	1				2
Façon de tenir les réunions à optimiser. Beaucoup d'infos vs manque de temps pour discussions	2					2



Bilan 2013-2018 de mise en œuvre du RFA

Réponses des participants

Atteinte des objectifs

6) Selon votre perspective (votre rôle joué dans la mise en œuvre de l'Entente), dans quelle mesure croyez-vous que le chapitre 3 sur la foresterie a atteint ses objectifs au cours de la période 2013-2018?

A. Permettre des adaptations au régime forestier pour une meilleure prise en compte du mode de vie traditionnel des Cris;

Catégories d'adaptations à considérer

i. Aire de trappe comme unité territoriale de référence

Réponses	CCQF Québec	CCQF Cris	GTC Québec	GTC Cris	BGA Industrie	Total
Ça fait le travail, objectif atteint	6	4	3	3	2	18
Partiellement atteint, il subsiste des problèmes avec certaines limites entre les aires de trappe				1	1	2
Partiellement atteint, à Waskaganish toutes les aires de trappes ne sont pas couvertes par le RFA				1		1
Difficile de se prononcer, emphase à mettre sur cadre de suivi pour évaluer et non baser sur perceptions	1					1
Pour le MT, peu importe les limites, il y aura de la récolte, donc respecte plus ou moins son mode de vie		1				1

ii. Territoires d'intérêt particulier pour les Cris (1 % et 25 %)

Réponses	CCQF Québec	CCQF Cris	GTC Québec	GTC Cris	BGA Industrie	Total
Les sites d'intérêts pour les Cris (1%) font le travail	2	4	2	5	4	17
Non atteint pour les 25%. MT espère davantage d'influence et moins de perturbation dans ces zones	2	1		4	3	10
Subsiste une compréhension différente du 25% chez les MT, ça devrait être mieux expliqué.	2	1	2	1	1	7
Ces dispositions font le travail, objectif atteint	2			1	1	4
Objectif atteint sur papier, mais en réalité, il subsiste beaucoup d'insatisfactions			1	1	2	4
Certains maîtres de trappe aimeraient avoir plus de 1% de protection totale	1	1		1		3
25% partiellement atteint, car faune se déplace et zone fixe. MT pourrait vouloir le déplacer: pas prévu			1	1	1	3
Création des 25% aurait dû être mieux encadrée. Fragmenté en petits morceaux: nuit à la planification			1		1	2
MT pourrait vouloir modifier son 1% en cas de désastre ou changement : pas au courant des options		2				2
Impact sur les coûts d'opérations, les demandes d'harmonisation ont explosé pendant la période. La coupe mosaïque oblige à se promener partout sur le territoire, difficile de l'ajuster au mode de vie cri.					2	2
Non atteint, car MT pas écouté lorsqu'il veut protéger ce qui lui reste de son 25%				2		2



iii. Approche d'aménagement (mosaïque et autres approches particulières)

Réponses	CCQF Québec	CCQF Cris	GTC Québec	GTC Cris	BGA Industrie	Total
Coupe mosaïque mieux adaptée au mode de vie. Négociée par les Cris qui préfèrent cette option	3	3	2	2	1	11
Autres approches pas encore implantées, semblent frileux à le faire des deux côtés	3	1	1		1	6
Manque de cohérence entre le discours de protection du caribou et l'approche actuelle.	1	1	1	1	1	5
Comme directives et stratégie pas encore en place, MT insatisfait, car pas d'alternative à la mosaïque	1	2	1	1		5
Non atteint, mosaïque crée trop de chemins, plus d'accès chasseurs et fragmentation de l'habitat		1		1	2	4
Mieux pour MT si coupes concentrées dans une zone plutôt d'éparpillées pour ne pas déranger faune				1	2	3
Il faut rester ouvert aux autres approches, car la foresterie normative en 2019 c'est dépassée	2				1	3
Éléments qui confirment que ça fait le travail (taux de prélèvements original). Assessment va confirmer	1	2				3

iv. Protection des zones riveraines

Réponses	CCQF Québec	CCQF Cris	GTC Québec	GTC Cris	BGA Industrie	Total
Disposition mise en œuvre, mais du point de vue du maître de trappe, 20m n'est pas suffisant	5	5	3	2	4	19
La bande riveraine est un habitat très important pour la faune et vulnérable aux perturbations	2	1		2	1	6
Bons pas de fait avec l'arrêt de la coupe partielle et refuges biologiques, mais pour MT c'est pas assez.	1		2	1	2	6
Problème lorsque le 20 m n'est pas assez dense, les arbres ont tendance à tomber				4		4
Déplacement des refuges apparaît comme une solution, mais pas encore utilisée, suscite la frustration	1			1	2	4
Non atteint, planificateurs devraient plus assez de latitude pour accommoder les MT, selon type terrain	1			1	2	4
La façon de mesurer le 20 m pose problème, devrait commencer à la ligne des arbres et non de l'eau		1		1		3
Tous les outils sont disponibles, il reste à les utiliser de façon optimale	1	1			1	3
Partiellement atteint, le 20 m c'est un minimum. Le GNC a négocié fort pour avoir plus, sans succès		1		1		2
Si demande faite pour zone sensible, le MFFP accepte, mais refuse demande plus large (perte volume)			2			2

v. Développement du réseau d'accès routier

Réponses	CCQF Québec	CCQF Cris	GTC Québec	GTC Cris	BGA Industrie	Total
Certains MT ne veulent pas davantage d'accès ou de routes d'été pour ne pas ouvrir l'accès aux autres utilisateurs (il y a deux écoles de pensées : au Nord ils en veulent plus, au Sud moins)	4	2	2	4	2	14
D'autres MT sont contents, car accès plus facile au territoire. Facilitant pour aînés en perte de mobilité.	4	1	2	3		10
Mosaïque ne contribue pas à la limitation des chemins, contradictoire avec 3.15. Favorise prédateur.	1	1	2	1	4	9
Problématique d'interconnexion sensible et complexe. Planification par le BGA contribue à créer des interconnexions, car ils ont la préoccupation de limiter les coûts	3	1		1	1	6
Plus d'accès permet l'exploitation par non-autochtones, trop nombreux et concentrés : négatif faune				3	2	5
Développement du réseau pas bien géré, trop routes, pas de réflexion ni de planification à long terme		3		1	1	5
Besoins différents d'un maître de trappe à l'autre, le mode de vie traditionnel a beaucoup évolué			3		1	4
Approche trop stricte, devrait s'adapter en fonction des demandes des MT : ne sont pas assez écoutés	1	1	1	1		4
La réouverture de vieux chemins laisse de nombreux débris en bordure et crée un problème d'accès.		1		2		3
Amélioration à faire quant au niveau d'influence du maître de trappe sur la fermeture des chemins.	1			2		3
Blocs planifiés par MFFP et chemins par BGA, pas optimal pour tenir compte des besoins des MT.	2	1				3
La disposition relative à la limitation des interconnexions contribue de façon positive		1		1		2
Amélioré depuis que le MFFP planifie, plus de préoccupations pour la faune et la fragmentation	2					2
Difficile de satisfaire aux demandes de tous, il y en a de plus en plus, les BGA ne fournissent pas					2	2



Bilan 2013-2018 de mise en œuvre du RFA

Réponses des participants

B. Permettre une intégration accrue des préoccupations de développement durable;

Pôle économique

i. Développement économique des communautés cries

Réponses	CCQF Québec	CCQF Cris	GTC Québec	GTC Cris	BGA Industrie	Total
Les incitatifs et les outils existent, mais pas pleinement efficaces. Les retombées pourraient être optimisées davantage, c'est entre les mains des communautés en ce moment.	7	2	2		4	14
Partiellement atteint, quelques petites entreprises sylvicoles, mais le 350000 m ³ n'est pas optimisé	1	1	2	2	1	7
Non atteint, mais la création du CCQEF va sûrement contribuer à maximiser les retombées	3	2	1			6
L'ajout du 15% en travaux sylvicoles est une bonne chose, c'est un bon début	2	1	2	1		6
Non atteint		2	1	1	1	5
Implication accrue des Cris nécessaire. Ils connaissent leurs besoins et conditions gagnantes	1	1			2	4
L'argent des m ³ vendus est réinvesti dans la communauté (ex : sentier de marche)	1			1		2

ii. Création et maintien des emplois (Cris et Jamésiens)

Réponses	CCQF Québec	CCQF Cris	GTC Québec	GTC Cris	BGA Industrie	Total
Malgré les incitatifs, peu de Cris travaillent en foresterie, beaucoup de sous-traitance et prête-noms	2	1	2	1	4	10
Non atteint	2	2		3		7
Certains emplois pour TSNC, construction de routes et transport, mais aucun pour cie de récolte.		1	1	2	2	6
Outils développés n'ont jamais donnés résultats escomptés côté cri, mais ok Jamésiens et Jeannois		2			2	4
Devrait y avoir davantage d'emplois, mais pas d'accès aux m ³ car tous contrôlés par la même entité				2	1	3
Il n'y a pas de création d'emplois, car les m ³ sont vendus sur pied				2		2
Pas évident, le MFFP peut encourager les BGA à engager des Cris, mais ne peut les forcer	2					2
Le mieux qui a été fait est d'exiger que les BGA produisent des déclarations d'employés cries	1			1		2



Bilan 2013-2018 de mise en œuvre du RFA

Réponses des participants

iii. Viabilité du secteur forestier dans la région

Réponses	CCQF Québec	CCQF Cris	GTC Québec	GTC Cris	BGA Industrie	Total
C'est difficile pour eux de se prononcer là-dessus	1	1	1	3		6
Pas facile, car nombreuses contraintes sur le territoire (aires protégées, caribou, revendication), mais industrie tire son épingle du jeu. Nécessité de l'implication des BGA pour diversifier l'industrie	2	1			3	6
Davantage influencé par le marché et autres facteurs externes, la PdesB a peu d'incidence	2	1			1	4
L'incertitude quant aux chemins H et I et au plan caribou ont un impact négatif sur la viabilité	1				3	4
Pas de fermeture d'usine pendant la période, secteur viable malgré les modalités de la PdesB.	1	1	1			3
Objectif atteint		1		1	1	3
Période de stabilité, les possibilités sont restées les mêmes, les compagnies se sont habituées	1	1			1	3
Difficile pour BGA, car RFA complexifie leur travail (secteurs conflit bloqués, consultations, harmo)	1				2	3
Coûts pour BGA augmentent sans cesse, ne devrait pas juste être à eux de payer pour harmo (fonds)					2	2

Pôle social

iv. Considération de l'ensemble des utilisateurs du territoire

Réponses	CCQF Québec	CCQF Cris	GTC Québec	GTC Cris	BGA Industrie	Total
Mécanisme en place, mais pas tout à fait au point, compréhension et participation à parfaire	1	1	1	1	2	6
Amélioré pendant période avec nouvelles TGIRT qui impliquent maintenant les Cris et les Jamésiens	2				3	5
TGIRT sont un plus, car elles réunissent tous les utilisateurs du territoire pour échanger sur leurs usages, leurs intérêts et leurs enjeux, pour ultimement s'entendre sur des objectifs communs	2			1	1	4
Aspect peu considéré à venir jusqu'à maintenant. Espérons que la PdesB aidera	1	1			1	3
Ce sont les intérêts cris qui sont privilégiés, particulièrement ceux des MT, l'entente est basée sur cela	2	1				3
Pas certain que l'objectif est atteint, car les TGIRT ne sont pas encore pleinement fonctionnelles	3					3
Processus bâti avec plusieurs niveaux de consultations pour considérer tous les utilisateurs, mais ne sont pas tous utilisés à leur plein potentiel (ex : consultations publiques)	1		1		1	3
Acceptabilité sociale de la coupe difficile pour les Cris, plus facile pour Jamésiens qui en vivent		1			1	2
Non atteint, car certains chasseurs et pêcheurs blancs barrent les routes et excluent autres utilisateurs avec pancartes et avertissement. Beaucoup de pêche illégale, manque de garde-chasse et surveillance				1	1	2



Bilan 2013-2018 de mise en œuvre du RFA

Réponses des participants

Pôle environnemental

v. Protection de la biodiversité

Réponses	CCQF Québec	CCQF Cris	GTC Québec	GTC Cris	BGA Industrie	Total
Oui, la LADTF est là pour assurer une foresterie durable et le RFA s'y insère	2	1	2	2	3	10
En bonne partie atteint, sauf pour le caribou, car pas encore de plan de rétablissement, le temps presse	3	2	1		1	7
Non atteint, tant que les directives fauniques et la stratégie peuplements mélangés ne sont pas en place	1	1	3	1		6
Ce n'est pas parfait, mais ça va dans le bon sens, ça s'améliore	2	2		1		5
Pas vraiment atteint, le chapitre 3 est orienté vers la satisfaction des Cris et leurs espèces d'intérêt	1	1	1			3

vi. Intégrité des écosystèmes socioécologiques clés

Réponses	CCQF Québec	CCQF Cris	GTC Québec	GTC Cris	BGA Industrie	Total
Objectif atteint avec la coupe mosaïque, les 1% et les 25%, le RFA a été mis en place pour cela	2		2	1	3	8
Objectif atteint pour toutes les espèces, sauf pour la martre et le caribou	1	1	1		1	4
Mosaïque crée plus de chemins, engendre plus de fragmentation et prélèvement, + pression sur espèces	1			1	1	3
Si le 25% est bien placé, ça atteint la cible	2		1			3
La PdesB dans son ensemble vise l'intégrité de ces écosystèmes, reste à vérifier si ça fait le travail	1			1	1	3
La coupe mosaïque favorise l'original, mais n'est pas bonne pour toute les espèces, restrictive		1	1		1	3
Plus d'accès et d'ouvertures ont un impact négatif sur le castor (dès qu'il est vu, il est tué)				2		2
Objectif partiellement atteint		1		1		2
Non atteint après la coupe récente, mais à moyen terme ça favorise l'original. Bon succès chasse.		1			1	2

vii. Élargissement des connaissances sur le territoire

Réponses	CCQF Québec	CCQF Cris	GTC Québec	GTC Cris	BGA Industrie	Total
Les connaissances traditionnelles sont davantage partagées qu'avant	1		1		4	6
Peu de bilans faits sur les habitats et la biodiversité, on s'y intéresse, mais ça reste à faire	3	2			1	6
Oui, mais pas assez. Les études et connaissances pas assez intégrées à la planification. MT est expert		1	1	3		6
Objectif partiellement atteint	1	1		2		4
Plusieurs chercheurs sur le territoire, mais peu de transfert de connaissances vers les mécanismes RFA	1			1	1	3
Peu de choses, sauf que finalement les planificateurs ont accès CLUM, donc aux connaissances crics		2	1			3
Les connaissances s'améliorent pour espèces spécifiques. Travail sur directives et stratégies aidera		2	1			2
L'ouverture du territoire permet d'accéder et de connaître de nouvelles zones			1		1	2
Efforts sont faits (inventaires originaux et caribous), certains fonds disponibles, PdesB doit le favoriser		1	1			2



Bilan 2013-2018 de mise en œuvre du RFA

Réponses des participants

- C. Permettre une participation, sous forme de consultation, des Cris aux différents processus de planification et de gestion des activités d'aménagement forestier;

Caractéristiques de la participation à considérer

- i. Efficacité des mécanismes de consultation et règlement des différends

Réponses	CCQF Québec	CCQF Cris	GTC Québec	GTC Cris	BGA Industrie	Total
Voir les conclusions du diagnostic	3	2	3	3	2	13
Certains dossiers en conflits sont très longs à faire cheminer vers les étapes suivantes	1		3	1	3	8
Mécanisme de consultation positif pour le MT, permet d'harmoniser la planification selon ses besoins	1		2	2	1	6
Beaucoup de problèmes amenés à la table qui sont hors PdesB, faut travailler dans les balises PdesB	1	1	1		3	6
Non atteint, beaucoup de problèmes récurrents amplifiés en période intérimaire, d'où le diagnostic	1		1		4	6
Période intérimaire, mécanisme pas totalement efficace. Fut difficile pour MT car flous et mal compris	1	1	1	1		4
RFA : modèle intéressant de prise en compte des intérêts autochtones, sans équivalent dans le monde	2	1	1			4
Beaucoup de difficultés viennent court-circuiter : MT refuse de participer ou refuse la planification	1		1		2	4
Processus de règlement conflit doit avoir des échéances qui soient respectées, pour éviter de stagner			2		1	3
Il n'y a pas eu beaucoup de conflits pendant cette période	1		1			2
Objectif atteint, même si tous ne sont pas satisfaits des résultats		2				2
L'absentéisme des maîtres de trappe est un problème récurrent				1	1	2

- ii. Reconnaissance du maître de trappe comme intendant du territoire

Réponses	CCQF Québec	CCQF Cris	GTC Québec	GTC Cris	BGA Industrie	Total
Le MT est reconnu et écouté quand il exprime ses besoins	3	2	1	3	2	11
Difficulté avec l'influence de certains GTC sur les MT, c'est important de les laisser s'exprimer	3	1	2		4	10
Parfois c'est la communauté qui dicte ses intérêts en consultation par le biais du MT	3	1	1		3	8
Notion en mouvance avec arrivée des jeunes MT, doivent s'interroger sur la signification d'être intendant, qui est le mieux placé pour jouer ce rôle et s'assurer de redistribuer infos. aux autres	2		3		1	6
Rôle reconnu comme important, mais pas toujours bien compris. Son avis pas toujours pris en compte	1	1	1	1		4
Notion qui s'érode avec le temps, surtout par la vision politique que veut imposer la communauté		1	1		2	4
Du côté cri, il y a toujours eu reconnaissance de l'intendance du MT	1	1		1		3
Avant, le MT avait plus d'influence, car les BGA étaient en mode accommodation		1		1		2
Le MFFP comprend bien le rôle du MT, c'est pourquoi il veut le consulter	1		1			2
Le MT n'est pas toujours présent en consultation, est représenté, mais doit ensuite vivre avec décision			1		1	2



Bilan 2013-2018 de mise en œuvre du RFA

Réponses des participants

iii. Contribution à la gouvernance des institutions crie

Réponses	CCQF Québec	CCQF Cris	GTC Québec	GTC Cris	BGA Industrie	Total
Outils existent dans PdesB pour que les institutions se prononcent, mais peu utilisés par communautés	3	2	1		3	9
Dossiers politiques ont un impact certain sur planification et mode de vie. Contribuent négativement	3				1	4
Objectif atteint		1		2	1	4
Le lien de gouvernance et l'influence du GNC sur certaines communautés est à améliorer	3					3
Gouvernance va s'exercer davantage avec la gestion collaborative sur cat. II. Outils disponibles à saisir		1	2			3
L'entente a été signée par les Cris, pour les Cris, ils doivent la mettre en œuvre	1			1		2
Pas vraiment atteint, au niveau de la foresterie il n'y a pas d'autres groupes d'impliqués que les GTC		2				2
Difficile pour eux de se prononcer là-dessus, car c'est davantage de niveau politique			1	1		2

iv. Développement des capacités individuelles et institutionnelles

Réponses	CCQF Québec	CCQF Cris	GTC Québec	GTC Cris	BGA Industrie	Total
Capacité en développement, encore beaucoup de chemin à faire. Les communications sont primordiales, l'échange d'informations et les formations doivent s'intensifier.	4	1	3	2	3	14
Capacités institutionnelles atteintes, on doit travailler au niveau individuel. Mandat des GTC	3	2			1	6
Besoin de budgets pour formation, développement d'expertises, mise à jour du matériel et technologie	1	1		3		5
Grâce à la stabilité des employés du côté cri, il y a eu augmentation de l'efficacité du travail		1	1	1	1	4
MT sont fiers et heureux de pouvoir participer à la prise de décision sur leur territoire				3		3
Pas vraiment changé durant la période. Les coordonnateurs aide côté technique, mais si vision politique va à l'encontre de la PdesB, ça ne fonctionne pas, même si plus d'employés mieux formés		1			1	2
PdesB et l'entente de gouvernance permettent de plus en plus le développement des capacités crie		1	1			2



Bilan 2013-2018 de mise en œuvre du RFA

Réponses des participants

D. Dans le cadre des harmonisations apportées au régime forestier adapté suivant l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement durable des forêts et de l'Entente sur la gouvernance dans le territoire Eeyou Istchee Baie-James, un 4^e objectif a été ajouté au chapitre 3 de la Paix des Braves soit :

Permettre une collaboration, sous forme de concertation, du Gouvernement de la nation crie (ci-après appelé « GNC ») et du Gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James (ci-après appelé « GREIBJ ») au processus de participation pour la planification prévue à l'annexe C-4 de la présente Entente;

Au cours de la période 2013-2018, de nouvelles entités ont été mises en place sur le territoire : les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT). Ces tables ont pour but d'assurer la prise en compte des usagers des forêts du territoire en fixant des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et en convenant de mesures d'harmonisation des usages.

Quelles sont vos principales observations concernant les tables sur terres de catégorie II et III?

Réponses	CCQF Québec	CCQF Cris	GTC Québec	GTC Cris	BGA Industrie	Total
Le rôle des tables n'est pas évident à comprendre pour participants, devrait être mieux expliqué, vulgarisé et résumé (cahier du participant synthétique et facile).	2	4		3	2	11
Le nombre élevé de tables contribue au désengagement des participants	6	1			2	9
Optimiste de penser que TGIRT seraient fonctionnelles pour contribuer à la planification 2018-2023	2	2			2	5
Trop de personnes nommées absentes, car pas concernées par les sujets, difficile pour le quorum.		1		2	2	5
Il faut laisser le temps aux TGIRT de se mettre en place avant de dire que ça ne fonctionne pas	4					4
Problème de langue sur TGIRT cat 3, les réunions sont en français, les documents non traduits		2		2		4
On a peu d'informations provenant des TGIRT cat 2, serait intéressant d'en savoir plus	2				1	3
Les TGIRT cat 3 sont-elles représentatives des intérêts de tous les usagers? Pas évident	2					2
L'argent versé pour les TGIRT cat 2 permettra de donner un élan au développement d'expertise crie	1	1				2
Les TGIRT cat 2 ne sont pas en place depuis assez longtemps pour se prononcer		1			1	2

Selon vous, quels sont les principaux défis à relever en regard de la mise en place de ces tables et de la concertation qui y est souhaitée?

Réponses	CCQF Québec	CCQF Cris	GTC Québec	GTC Cris	BGA Industrie	Total
Garder la participation et l'intérêt élevés, pas facile quand le rôle et l'importance ne sont pas compris	3	2		4	1	10
La représentation crie doit provenir de la communauté au complet et non seulement les GTC	3	1		3	2	9
Assurer la participation de personnes clés, qu'elles comprennent leur rôle et importance TGIRT	1	2		2	2	7
Toujours les mêmes personnes impliquées dans de nombreux dossiers, ça nuit à la participation	2	1		1	1	5
Difficile de convaincre les gens qu'ils auront une réelle influence sur les décisions	1	1				2
TGIRT cat 2 : assurer une bonne cohésion entre membres, plus qu'informatifs, faire avancer dossiers.	1	1				2



Suivi du bilan 2008-2013 et perspectives

7) Le bilan réalisé pour la période 2008-2013 avait permis de faire ressortir 3 principaux enjeux découlant de la mise en œuvre du chapitre 3. Comment qualifiez-vous les progrès réalisés vers l'atteinte de ces objectifs au cours des 5 dernières années?

- A. Renforcer la collaboration entre les mécanismes de mise en œuvre
 (Ex : l'officialisation du rôle des coordonnateurs, l'intensification du travail de façon conjointe, l'accroissement des capacités individuelles et institutionnelles des Cris, le respect et l'amélioration du processus de résolution de conflit, la clarification du traitement des mesures d'harmonisation, etc.)

Réponses	CCQF Québec	CCQF Cris	GTC Québec	GTC Cris	BGA Industrie	Total
Le travail conjoint s'est un peu amélioré, mais encore du chemin à faire, en amélioration continue	4	3	3	2	2	14
Le rôle des coordonnateurs est maintenant officiel, donc grand progrès à ce niveau	4	3	3		1	11
La collaboration et le transfert d'informations entre les membres GTC s'est amélioré	3	1	2	3	1	10
Période intérimaire pas favorable à de grands progrès, car période intérimaire prolongée	2	2	1	2	2	9
Manque au niveau de la gestion conflits, les GTC devraient jouer un rôle accru pour régler les conflits, ils ont tendance à référer trop rapidement aux coordonnateurs. Positions et procédure à clarifier	3		1		2	6
Encore du travail à faire au niveau du développement des capacités individuelles et de l'expertise	2		1	1	2	6
Progrès dans la collaboration de plus en plus étroite entre les parties. Les personnes en place, leur vision et leur volonté de mettre en œuvre le RFA font la différence	2	2				4
Toujours travailler à l'amélioration, ne pas penser que ça fonctionne donc on peut arrêter les efforts		1	1	1	1	4
Encore du progrès à faire pour clarifier le traitement et le suivi des mesures d'harmonisation		1	1			2
Peu de progrès. Après bilans et rapports, problèmes connus, mais peu d'effort sont faits à les résoudre	1			1		2

- B. Initier une gestion adaptative axée sur l'évaluation et l'évolution du régime forestier adapté
 (Certaines dispositions pas réellement mises en œuvre, l'ambition de questionner certaines dispositions provoquant de l'insatisfaction, la reconsidération de l'approche de coupe mosaïque, le souhait des parties de faire évoluer le régime, etc.)

Réponses	CCQF Québec	CCQF Cris	GTC Québec	GTC Cris	BGA Industrie	Total
Initié, mais peu de progrès réel. Les dossiers en cours doivent être mis en œuvre, le progrès arrivera pendant la prochaine période. Ne doit pas stagner : intentions et constats doivent se traduire en actions	5	4	2	1	4	16
Progrès : car l'entente fut amendée pour régler certaines dispositions qui ne fonctionnaient pas.	3	2		1	1	7
Il n'y a pas eu de progrès au niveau de l'amélioration du RFA, c'est le statu quo	1			3		4
Place à l'évolution : récolte trop dispersée sur territoire. Si plus concentrée, moins d'impact sur faune				1	1	2
Progrès par interventions du CCQF et la vision des membres en place : contribue à l'évolution du RFA	1	1				2
Le cadre de suivi a été mis en place pendant la période, on cherche maintenant à mesurer l'efficacité	1	1				2
Dispositions actuelles ne permettent pas l'évolution souhaitée. Devrait y avoir ouverture et flexibilité		1		1		2



C. Se préoccuper davantage de la composante économique

Réponses	CCQF Québec	CCQF Cris	GTC Québec	GTC Cris	BGA Industrie	Total
Pas vraiment de progrès, les outils existent, mais ne sont pas optimisés	3	2	2	3	4	14
Évolution positive pendant la période même si mécanisme pas encore fonctionnel, création CCQEF	6	3	2			11
Amélioration : plus de Cris en sylviculture, compagnies impliquées dans construction routes et récolte		2		2		4
Progrès avec le 15% mis en œuvre et aussi déclarations des emplois cris par les BGA dans RATF	2	1	1			4
Efforts faits, mais sans succès. Opportunités pour Cris de s'impliquer, mais ne les ont pas saisies		1			3	4
Les fonds pour la sylviculture aideront à améliorer les perceptions des Cris envers la Paix des Braves		1		1		2
Il y a eu une évolution importante de la vision du MFFP à ce sujet pendant la période	1	1				2
Aspect qui ne progresse pas, le 350 000 m ³ est vendu sur pied, ne maximise pas les retombées	1			1		2
Les retombées économiques pour les Cris sont la clé de voûte pour leur permettre s'autodéterminer et ultimement aider à faire changer leurs perceptions par rapport à la foresterie	1				1	2
L'argent versé pour les TGIRT cat 2 permettra de donner un élan au développement d'expertise crie	1	1				2
Les TGIRT cat 2 ne sont pas en place depuis assez longtemps pour se prononcer		1			1	2

8) Avez-vous des recommandations à formuler pour améliorer la mise en œuvre du chap 3 pour le futur?

Réponses	CCQF Québec	CCQF Cris	GTC Québec	GTC Cris	BGA Industrie	Total
Mettre l'accent sur compréhension commune des harmonisations du RFA, surtout au niveau des GTC	3	3	2		3	11
Mettre l'emphase sur les ressources humaines, le développement des capacités individuelles des Cris	2	2	2	1	2	9
Travailler davantage sur le partage de connaissances (faire une revue des études sur le territoire et partager les résultats avec les intervenants) et la compréhension mutuelle (Québec ne comprend pas le mode de vie traditionnel), sans tourner les coins ronds. Planifier des sorties terrain entre GTC.	1	2	3	2		8
Travailler sur les perceptions relatives à l'entente, avoir des personnes clés en contact constant avec les communautés, pour partager l'information et démontrer que la PdesB est efficace.	1	3	1		2	6
Travailler à débloquer plus de budgets pour les mandats GTC, car insuffisant pour être à temps plein	2	1	1	2		6
Diminuer nombre de TGIRT, permettrait une vision élargie, diminuerait les frais et le désengagement	4				2	6
Faire visites de sites de démonstration pour échanger connaissances (traditionnelles et occidentales)	1		2	1	1	5
Stabilité GTC, le roulement de personnel nuit à l'efficacité du travail. Relation confiance à rétablir			1	2	1	4
Pratiques à revoir pour respect des échéanciers, autant au niveau des rapports GTC que dossiers MFFP	1		1		1	3
Produire des documents visuels pour présenter et faire comprendre les concepts aux GTC et MT	1	1	1			3
CCQF pourrait être davantage un agent d'évolution, prendre plus de place. Son travail est trop timide	1	1			1	3
Favoriser l'augmentation des liens entre les compagnies de récolte et les communautés cries	1				2	3
Trouver ensemble des façons innovantes de faire foresterie afin de conserver les fonctions de la forêt.				2	1	3
Disposer des piles de débris qui s'accumulent en bordure des routes (laids et rendent accès difficile)				3		3
Passer en mode action. Recommandations issues de nombreux projets, pas assez de mise en œuvre.	1	1		1		3
Avoir des études faites par les Cris sur impacts du développement du territoire. Département au GNC				2		2
Améliorer les relations entre communautés et GNC, en particulier celles qui ne croient pas en la PdesB		2				2
Mettre en œuvre stratégie et directives de façon à ce que les Cris voient un impact positif sur habitats		2				2
Permettre meilleure flexibilité de récolte. Ex : émettre permis pour PRAN 200% qui peut être récolté sur 2 ans à la guise du BGA, optimisation de regroupement de chantiers (mieux répondre aux demandes d'harmo), diviser aire de trappe en COS et aller dans un seul COS/an					2	2
S'assurer que nouveaux projets ne fragilisent pas davantage l'industrie. Partager coûts relatifs à PdesB					2	2
Utiliser une meilleure machinerie pour régler les problèmes liés à la scarification				2		2
Faire plan de développement du territoire, au lieu d'agir à la pièce, autant pour planification que suivi	1			1		2
Faire études d'impacts pour la coupe, construction de chemins et ponceaux en lien avec qualité de l'eau				2		2
Mieux travailler sur les MH demandés par MT afin de l'effectuer correctement du 1 ^{er} coup		1		1		2
Devrait y avoir programme de financement pour déneigement de chemins au printemps (Goose break)		1		1		2

